



Bulletin d'information  
de la commune  
de Soisy-sur-École

# le trait d'union



N°9 Décembre 2013

**Soisy-sur-École**  
**1<sup>er</sup> prix\***  
**du concours départemental**  
**de fleurissement 2013**

*Esforme*  
LE CONSEIL GÉNÉRAL

## Sommaire

<i>Informations pratiques</i>	
<i>Editorial</i>	1
<i>Projets &amp; réalisations</i>	2
<i>Vie sociale et culturelle</i>	5
<i>Une page d'histoire</i>	14
<i>Environnement-PNR</i>	17
<i>Rencontres à Soisy...et ailleurs</i>	20
<i>Extraits de compte-rendus de séances du Conseil Municipal</i>	25

\* catégorie communes  
de 1001 à 5000 habitants



## Horaires d'ouverture au public du centre administratif (Mairie et Agence Postale Communale)

### Le matin :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi :

8h30 à 12h00

mercredi : 9h00 à 12h00

### L'après midi :

Lundi : 15h00 à 18h45

Mardi, jeudi et vendredi :

15h00 à 17h15

Fermé le mercredi après-midi

### Coordonnées Mairie

Tél : 01 64.98.00 01

Fax : 01 64 98 48 91

Email : [mairie@soisyurecole.fr](mailto:mairie@soisyurecole.fr)

[www.soisyurecole.fr](http://www.soisyurecole.fr)

### Agence postale communale

Tél : 01 64 98 07 33

### Bibliothèque municipale :

Horaires d'ouverture : Le mercredi et

un samedi/2 (semaines impaires) :

de 9h à 11h 45

### Club de l'amitié :

Au foyer rural, 3, rue du Bois Net

Ts les jeudis de 14H à 17H30

## Horaires des permanences municipales

### Permanences des adjoints

Les mardis de 18 à 20 h, sur rendez-vous

pris auprès du secrétariat de Mairie et en

précisant le sujet.

### Numéros d'Urgence

#### Pompiers :

18 ou 112

#### SAMU :

15

#### Gendarmerie de Milly la Forêt :

17 ou 01 64 98 80 27

#### SOS médecins :

08 26 88 91 91

#### Centre Hospitalier Régional

##### de Corbeil :

01 69 13 60 00

#### Médecin :

01 64 98 04 04

#### Pharmacie :

01 64 98 07 34

#### Enfance maltraitée :

119

#### Accueil des sans abris :

115

#### Gaz : GDF (sécurité dépannage)

0810 433 091

#### Electricité : SICAE (sécurité)

01 69 90 65 43

#### Taxi de Soisy :

06 81 26 60 26

#### Vol de cartes bancaires :

0892 699 292

#### Vol de chèquiers :

0892 683 208

## BRUITS :

L'usage des tondeuses à gazon, motoculteurs, tronçonneuses etc... est interdit sur tout le territoire de la commune :

- Du lundi au vendredi

**avant 8h et après 19h**

- Le samedi **avant 9h, de 12h**

**à 14h et après 19h.**

- **Le dimanche et les jours fériés**

## Heures d'ouverture de la déchetterie de Milly-la-Forêt :

tél. : 01 64 98 94 66

Du lundi au samedi :

**9h-12h et 13h-18h**

Dimanche et jours fériés : **9h -12h**

Attention horaires d'hiver :

du 15 octobre au 31 mars,

**fermeture à 17h.**

## Heures d'ouverture de la déchetterie de Ballancourt :

lieu-dit : la Vallée

91610 Ballancourt-sur-Essonne

### Horaires d'ouverture :

**L'été : (du 01/04 au 30/09)**

Du lundi au vendredi :

**9h-12h et 13h-18h,**

Le samedi : **9h-18h**

sans interruption

Dimanche et jours fériés : **9h-12h**

### L'hiver : (du 01/10 au 31/03)

Du lundi au vendredi :

**9h-12h et 13h-17h,**

Le samedi : **9h-17h**

sans interruption

Dimanche et jours fériés : **9h-12h**

Fermeture les 25 décembre,

1<sup>er</sup> janvier et 1<sup>er</sup> mai.

## SIROM : (Syndicat Intercommunal de Ramassage des Ordures Ménagères) :

tél. : 01 64 99 31 81

Un seul jour de ramassage pour les containers jaunes et marrons avec 2 passages le même jour, **le jeudi matin.**

## ATTENTION

Le brûlage des végétaux est à ce jour interdit sur toute la France (circulaire du 18 novembre 2011)

Voir détail page 18

## Un Village Protégé .... tourné vers l'Avenir



**S**oisy sur Ecole, tournée résolument vers un Développement Durable, verra cet hiver l'achèvement de la révision de son Plan d'Occupation des Sols et de sa transformation en Plan Local d'Urbanisme. Pour ce faire, et toujours dans ce souci de communication et d'échanges d'idées, une deuxième réunion publique a exposé le futur plan de zonage et le règlement associé. Cette 3<sup>e</sup> étape, complètement en accord avec le projet qui a été présenté aux habitants en février dernier, clôturera 2 ans et demi de travail pour l'équipe municipale. Trois messages forts ont guidé cette démarche très encadrée par les lois Grenelle :

-Développer de manière raisonnée et sans gaspillage, la vie sociale, économique et culturelle de notre village,

-Limiter l'extension sur les terres agricoles qui n'a cessé d'augmenter depuis ces dernières décennies et qui devient alarmante,

-Protéger notre patrimoine et le mettre en valeur, particulièrement notre patrimoine boisé où la nature doit reprendre ses droits.

De plus, la commune s'est engagée au fil des années, et avec l'aide du Parc Naturel Régional du Gâtinais français, dans une attitude responsable qui se poursuit : la protection de ses chemins forestiers, la récupération de l'eau, les économies d'électricité, l'utilisation modérée et réduite des pesticides pour la gestion des espaces communaux, l'installation de nichoirs à chouettes pour favoriser la conservation des espèces. Ce sont des actions simples, qui cumulées, placent le village au rang des communes impliquées et réfléchies dans le Parc Naturel.

Nous avons du faire face cette année, lors des inondations de juin, à des situations d'urgence telles que des travaux de consolidation des digues de la rivière et d'agrandissement du collecteur d'eau pluviale. La reconstruction du vestiaire de foot, suite à l'incendie de juin 2010, marque aussi une avancée pour la vie des associations sportives dans la commune. Ces opérations se sont avérées très coûteuses, non subventionnées et avec des budgets toujours revus à la baisse.

La rentrée scolaire s'est bien passée à Soisy sur Ecole, avec des répartitions différentes dans les classes entre la maternelle et l'élémentaire. Cela a permis d'éviter une fermeture de classe. La qualité de l'accueil scolaire et de ses services reste une priorité pour la Municipalité.

Plusieurs manifestations très réussies cette année dans des genres très différents, réunions publiques, concerts, fête de l'école, jardinage, vide-grenier... ont témoigné de votre besoin de communication, de convivialité et de votre intérêt. Nous en sommes ravis.

Notre village vit, grâce à vous et à tous ses acteurs, commerçants, artisans, personnel communal, associations... aussi, je vous propose de faire perdurer ensemble toutes ces bonnes idées, d'être force de proposition pour de nouvelles aventures. Nous avons des atouts à Soisy sur Ecole. Utilisons-les de concert.

L'équipe municipale se joint à moi pour vous souhaiter de bonnes fêtes de fin d'année.

Bien à vous,  
Henri Boulat

### ASSOCIATION DE SOINS A DOMICILE du Canton de Milly- la-Forêt :

17 rue de la Ferté-Alais

91840 Soisy sur Ecole

tél : 01 64 98 06 25

fax : 01 64 98 56 14

### ASSOCIATION DE SOINS ET D'AIDE MENAGERE A DOMICILE du Canton de Milly- la-Forêt :

1,rue de l'église - 91840 Soisy sur Ecole

tél : 01 70 06 03 10

fax : 09 70 62 89 24

[asamd@wanadoo.fr](mailto:asamd@wanadoo.fr)

### CAF (Caisse d'Allocations Familiales) de l'Essonne :

2, Impasse du Télégraphe 91013 Evry

du lundi au vendredi de 9h30 à 16h

tél : 0 810 25 91 10 - [www.caf.fr](http://www.caf.fr)

### CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie) de l'Essonne :

une seule adresse maintenant pour les

envois, les renseignements, les formu-

laire : CPAM 91040 Evry Cedex

tél : 3646 - [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr)

### CNAV (Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse) :

Information sur plate-forme de 8h à 17 h

du lundi au vendredi

tél : 3960 (0,12 €/mn)

[www.lassuranceretraite.fr](http://www.lassuranceretraite.fr)

### POLE EMPLOI

Rappel : Depuis le 1 janvier 2009, l'ASSEDIC et l'ANPE sont regroupés en une seule administration.

Un seul numéro d'appel : 3949

[www.pole-emploi.fr](http://www.pole-emploi.fr)

### AGENCE POUR LES ECONOMIES D'ENERGIE EN ESSONNE

Maison de l'Economie et de l'Emploi

76 rue St Jacques 91150 Etampes

tél : 01 69 92 04 17

fax : 01 69 92 03 57

### ARS (Agence Nationale de Santé d'Ile de France)

ARS : Boulevard de France –

Tour Malte – 91035 EVRY Cedex

tél : 01 69 36 71 71

[www.ars.iledefrance.santé.fr](http://www.ars.iledefrance.santé.fr)



## Urbanisme

**PLU  
zonage et règlement :  
la fin du projet**

*25 novembre 2013  
2<sup>e</sup> réunion publique*

*Vous avez été très nombreux  
à nouveau à participer à ce  
2<sup>e</sup> rendez-vous.  
Grand merci à vous.*

Après quelques rappels du Diagnostic Prospectif et du Projet d'Aménagement et de Développement Durable de la commune (PADD), nous vous avons exposé cette fois-ci la traduction de ce projet en documents graphiques et en règlement. Ils vont remplacer le règlement de l'ancien POS et seront opposables aux demandes d'autorisation d'urbanisme, lorsqu'ils seront approuvés par le conseil municipal, après les avis de l'état et l'enquête publique. Ce nouvel outil moderne, sera en accord avec le Schéma Directeur de la Région Ile de France et la Charte du Parc Naturel du Gâtinais français.

Le règlement proprement-dit, les cartes de zonage et l'Orientation d'Aménagement et de Programmation, concernant quelques parties de la commune, doivent être en adéquation parfaite avec le PADD. C'est un des points, avec bien entendu le respect

des lois en vigueur et la consommation d'espaces agricoles, qui sera scrupuleusement examiné par les services de l'état. Pour ce faire, et comme nous l'avons toujours fait, nous avons travaillé en parallèle avec nos partenaires (Direction Territoriale de l'Aménagement du Sud Essonne, Parc Naturel Régional et Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Essonne...), dont nous saluons le précieux concours. Nous avons abouti aux éléments, que nous vous avons présentés lors de cette deuxième réunion publique, non seulement conformes à la loi, mais aussi, fidèles aux orientations du projet de la commune et de ses habitants.

Ils seront comme d'habitude, consultables en mairie, puis très rapidement sur la toile. Des panneaux résumant les grandes lignes de cette 3<sup>ème</sup> étape prendront place dans les espaces municipaux réservés à cet effet.

## PLU : les grandes lignes et la suite du projet

**Diagnostic** : juillet 2012

**PADD** : février 2013

**Zonage Règlement** : novembre 2013

**Arrêt du projet par le Conseil Municipal** : décembre 2013-janvier 2014

**Avis des services de l'Etat** : 3 mois

**Enquête publique et rapports du commissaire enquêteur** : 2 mois

**Intégration de toutes les corrections** : variable selon l'importance

**Approbation par le Conseil Municipal** : aux environs de septembre 2014

Cette présentation générale, par M. Lerays du bureau d'études Ville Ouverte, afin que chacun d'entre-nous puisse appréhender la logique de ce nouvel outil et ensuite s'en imprégner, a été suivie d'un échange entre la municipalité et les habitants. Des réponses à de nombreuses questions sur des points précis du règlement et du zonage ont donné un éclairage complémentaire.

Un compte-rendu de ces échanges sera consultable également en mairie et sur Internet.

Nous nous réjouissons de l'intérêt que vous portez à ce projet.

*S. Chappot, novembre 2013*



## Le vestiaire de football reconstruit

L'ancien vestiaire de football, en proie aux flammes le 29 juin 2010, a été reconstruit après bien des démarches et des réflexions. Expertise des assurances, délai de remboursement, examens des coûts et surtout choix du meilleur compromis possible, ont débouché sur la construction d'une nouvelle bâtisse aux normes, plus fonctionnelle et multi-usages.

### Ce qu'il faut savoir :

- Coût de l'opération : 318 362.07€ (comprenant la démolition, le coût du vestiaire PREFAUB, la rampe pour les personnes à mobilité réduite, la réfection du grillage, les 3 chauffe-eau, les travaux électricité supplémentaires)

- Remboursement des assurances : 118 513.40€

- Participation de la commune : 199 848.67€

La commune a fait le choix d'offrir à tous les petits et grands licenciés des clubs sportifs, un endroit moderne et adapté.

Nous comptons sur le civisme de chacun pour respecter et faire respecter ce lieu de vie en commun.

## Administration et scolaire

### Transfert des services de la mairie et de la poste

La classe de Mme la Directrice de l'École Élémentaire, qui occupait le bâtiment contigu à la mairie proprement dite, a été déplacée à la rentrée de septembre. Le but est de regrouper les services de la Mairie et de la Poste dans l'ensemble du bâtiment originel. Pour mémoire, l'ensemble de ces services avait été relégué dans l'ancienne Poste pour des raisons de place, puisqu'une classe occupait les locaux, et de gestion sécurisée, lorsque la commune a pris la décision de faire office d'agence postale communale. Aujourd'hui des travaux doivent être entrepris dans l'ensemble de la bâtisse afin de la mettre aux normes exigées, afin qu'elle remplisse les conditions de réduction de dépenses d'énergie liées aux bâtiments publics, et enfin qu'elle soit un lieu d'accueil chaleureux pour les habitants et le personnel communal.

Par ailleurs la rentrée scolaire s'est bien passée, avec, pour éviter une fermeture de classe, le regroupement des enfants de grande section de maternelle avec le Cours Préparatoire de l'École Élémentaire.

Pour la rentrée 2014, la commune devra s'adapter à la loi qui impose la semaine de 4,5 jours et trouver des solutions pour budgéter ce changement, à la charge des communes en ce qui concerne la gestion du personnel adapté.



### Inondations juin 2013 : travaux d'urgence

De fortes précipitations en juin dernier ont conduit la Municipalité à faire des travaux d'urgence sur le collecteur d'eau pluviale rue de l'Eglise et au niveau du ru qui longe le quartier de Bois Net.

Au niveau du Moulin des Noues, une digue le long de la rivière Ecole a cédé, provoquant des inondations sur les terrains contigus aux berges et dans les habitations.

Avec l'intervention de l'entreprise TPS et la participation financière de Madame Nivelet, propriétaire concernée, des travaux d'urgence ont pu être entrepris. Ces travaux devront obtenir l'aval des services de l'Etat, mais ont permis de faire face à la situation.

A suivre...

### Achat d'un terrain à la copropriété des Réaux

Après bien des années, des démarches et des négociations, la Municipalité a enfin pu augmenter son patrimoine foncier avec l'achat d'un terrain contigu au groupe scolaire, dont le domaine des Réaux a bien voulu se départir.

Ce terrain représente l'avenir de l'école et permettra une meilleure redistribution des classes, éventuellement la construction d'un nouveau bâtiment, un préau différent, une réflexion sur de nouveaux accès...

A suivre aussi...

## Vie Sociale et culturelle à Soisy sur École

### Orléans au fil de l'eau 26 juin 2013

Dès 8 heures, le mercredi 26 juin 2013, les 46 participants pour la traditionnelle sortie de Printemps organisée par le CCAS et la Municipalité, étaient au rendez-vous place de la Mairie.



À Orléans, nos guides nous attendaient pour nous accompagner tout au long de cette journée sous un beau soleil.

Après quelques kilomètres, arrivée à Mardié, lieu d'embarquement sur le bateau Oussance pour une ballade sur le canal d'Orléans, navigation tranquille et reposante au milieu d'une végétation verdoyante. Le capitaine nous a retracé en quelques mots l'histoire de cette voie de navigation très importante au XVIII<sup>e</sup> siècle ; aujourd'hui cette branche du canal n'est plus exploitée pour la navigation commerciale.

Escale à Combleux, charmant petit village de pêcheurs qui conserve encore les traces du glorieux passé de la Marine de Loire.

Un très bon déjeuner nous attendait au restaurant la Marine, endroit agréable avec sa terrasse au bord du canal et des écluses dans un décor qui a su garder tout le charme de la Marine d'autrefois.

Après cet intermède convivial, retour au port d'attache en bateau avec passage d'écluse.

Notre après-midi était consacrée à la visite du parc Floral de la Source, parc de 35 hectares, d'une grande beauté, propice au calme, où l'on a pu découvrir au gré des allées, des arbres remarquables, une roseraie magnifique présentant des centaines de variétés de roses associées à de nombreuses plantes vivaces.

Ce parc abrite également la mystérieuse source du Loiret qui a donné son nom au Département ;

La visite de la serre aux papillons était incontournable, et c'est dans une atmosphère étouffante, que nous avons pu admirer de très près une myriade de superbes papillons de toutes les couleurs virevoltants au milieu des plantes tropicales.

Mais déjà la visite s'achève, il nous faut penser au retour, nous n'avons qu'un seul regret, celui de n'avoir pas eu assez de temps pour admirer toutes ces belles fleurs.

D.Caillette  
juin 2013

### Soisy sur École : **Commune primée**

6

**Nous avons pris la première place au concours départemental des villes et villages fleuris organisé par le Conseil Général dans la catégorie des villages de + de 1000 ha, et nous serons présentés au jury en vue de l'attribution de la première fleur en 2014.**



**A**près avoir reçu les encouragements du jury en 2012, nous avons poursuivi notre action avec toujours le même objectif : embellir notre village.

Cette démarche implique plusieurs critères incontournables aujourd'hui :

#### **Un fleurissement durable**

■ Privilégier dans les massifs les plantations composées d'essences vivaces adaptées à notre région et moins consommatrices d'eau et de pesticides.

#### **Le respect de l'environnement**

■ La mise en place par la Municipalité de réservoirs d'eau de pluie de la toiture de l'église permet d'économiser l'eau pour l'arrosage des massifs.

■ Nos parterres sont entièrement nettoyés à la main, nous n'employons pas de désherbants.



#### **L'harmonie**

■ Sans être des artistes nous essayons de marier les espèces en tenant compte des dégradés de couleur, de l'exposition du soleil, des ombres, tel le peintre sur sa toile apportant la dernière touche qui sublimerait son œuvre.

#### **L'esprit d'équipe**

■ En 2013 nous avons fait des émules et notre équipe de bénévoles s'est agrandie.

■ Une équipe, c'est le partage du travail suivant la disponibilité de chacun, la concertation, le respect et la bonne humeur

■ Avec les employés de la Commune qui nous apportent leur aide, nous sommes une équipe soudée.

Cette année, nous avons essayé la mise en place de semis autour des arbres rue de la Ferté Alais. Après un début difficile, le résultat est là, le pied des arbres est fleuri.

Le massif devant la Pharmacie a subi quelques transformations, c'est un peu notre massif pilote, quelques structures, des plantes plus originales, des effets géométriques et le reste est à venir...nous avons plein d'idées.

Lors du vide-grenier en septembre dernier, nous avons organisé « un Troc plantes », afin de faire connaître le système d'échange, beaucoup de curieux se sont pressés devant notre stand pour s'informer, c'est un bon début.

Prochainement, nous avons en projet le remaniement et le « relookage » du massif central place de la Mairie, sur les conseils avisés et judicieux d'un spécialiste du PNR.

Il faudra un peu de patience pour que les jeunes plants s'installent, mais nous sommes confiants et optimistes.

#### **Si nous parlions un peu du fleurissement du village vu par les Soiséens ?**

Les passants, regardent, s'interrogent, lors de nos travaux, certains nous félicitent. Merci c'est encourageant, on échange quelques mots, on explique, on communique c'est bien.

On nous pose aussi des questions surprenantes, curieuses des fois, quelque peu déroutantes : « Pourquoi faites-vous ça ? », « C'est pour faire une économie ? », « Vous prenez le travail de quelqu'un. », « Pourquoi on ne tond pas devant chez moi ? », « On paye des impôts, il faut laisser faire les employés municipaux, c'est leur travail », etc...

#### **Que faut-il en penser ?**

Tout d'abord on le fait parce qu'on aime les fleurs, puis pour apporter notre participation à la commune dans laquelle nous vivons, afin qu'elle soit la plus représentative possible.

Une économie : oui puisque nous avons divisé le budget fleurs par trois grâce à notre action bénévole et notre gestion judicieuse.

Par ailleurs, l'entretien et les réparations des bâtiments communaux (Mairie, Poste Ecoles) et des espaces verts (tontes du stade, taille des arbres et des haies) occupent nos employés municipaux à temps complet, on ne voit pas forcément tout le travail qui est fait ; il faut savoir qu'une embauche supplémentaire alourdirait sérieusement nos impôts.

Nos trottoirs et nos devant de porte : si quelques mauvaises herbes pointent leur nez le long de notre trottoir, est-il si difficile de se baisser pour les arracher avant qu'elles ne deviennent trop hautes ?

Si le devant de notre habitation est engazonné, lors de la tonte de nos pelouses intérieures quelques mètres carrés en plus devant chez nous ne doit pas représenter un travail insurmontable.

Petit coucou à nos amis les chiens, respectez les pelouses et nos massifs.

Un beau village se mérite, c'est le devoir de tous.

*D. Caillette octobre 2013*

7

# état civil

## Naissances

OBRÉ LEFÈVRE Swan, le 15/08/2012  
 PHÉLOUP Laura, le 11/09/2012  
 BEAUDOIN Julia, le 17/11/2012  
 CORREC RENAUD Eva, le 07/01/2013  
 POINHOS Lucas, le 07/02/2013  
 ANTOINE Gabriel, le 10/02/2013  
 DEPRETZ Louis, le 04/03/2013  
 LELARGE Maëlys, le 13/03/2013  
 8 MALGAROLI Léonie, le 28/03/2013  
 MALGAROLI Célia, le 28/03/2013  
 REYNARD Florence, le 02/05/2013  
 JUBIN Thibault, le 27/05/2013  
 NOWACZYK Rose, le 09/06/2013  
 BENEDICTO Zoé, le 18/06/2013  
 HERVÉ Ewenn, le 20/06/2013  
 BENARD Shayanna, le 19/09/2013  
 FERRER Mia, le 25/10/2013  
 BRIERRE Sacha, le 29/10/2013  
 QUEGUINER Mathis, le 16/11/2013  
 NOGUES Enzo, le 18/11/2013



## Mariages

GRARE Denis et VAN DETH Raphaële, le 16/07/2012  
 GENOUD Célian et PAINÇON Julie, le 08/09/2012  
 PRINCE Emmanuel et CHAUVEAU Alexandra, le 15/09/2012  
 GAIE Jérôme et GAINET Amélie, le 22/09/2012  
 DA SILVA Silvio et PEDUZZI Christelle, le 13/07/2013  
 JEHAN Romain et ROCHE Jessica, le 14/09/2013



## Décès

Nous ont quittés,  
 MARY épouse MAISSE Madeleine, le 06/07/2012  
 DESLIENS veuve PERRIEAU Madeleine, le 18/08/2012  
 LEGRAND veuve BRICOUT Rolande, le 12/09/2012  
 HERSANT épouse BOURCE Muguette, le 17/10/2012  
 DEVEAUX épouse STOUVENEL Renée, le 29/10/2012  
 HORN veuve WESNOSKER Jeanne, le 28/11/2012  
 GÉRAUD Bernard, le 08/12/2012  
 UHL Paul, le 30/12/2012  
 COT épouse JAMES Renée, le 30/12/2012  
 MENARD Françoise, le 21/02/2013  
 JAMES Gilbert, le 10/03/2013  
 ROY Eugène, le 31/03/2013  
 WINTER veuve MICHEL Henriette, le 23/04/2013  
 MOUNSAMY épouse BHICOO Roberte, le 24/05/2013  
 PASQUIER Marc, le 09/07/2013  
 BLUMM Jean Michel, le 10/07/2013  
 BOIZOT Etienne, le 11/07/2013  
 DELAMARRE Jacques, le 02/08/2013  
 BOURY veuve BLANQUART Georgette, le 25/09/2013  
 CANAT veuve VAN DER EECKEN Alice, le 02/10/2013  
 GIGOT veuve DELAVARENNE Paulette, le 28/08/2013  
 BOULAT Bernard, le 12/11/2013



## Prochaines Elections :

En 2014, des élections municipales et européennes sont prévues en France.

**Les Municipales doivent se dérouler les dimanches 23 et 30 mars 2014.** Un décret a été publié en ce sens au Journal Officiel du vendredi 27 septembre 2013.

**Les Européennes sont fixées au dimanche 25 mai 2014** en France, à l'exception de certains départements et collectivités d'outre-mer. Par une décision du 14 juin 2013, le Conseil de l'Union européenne avait en effet avancé les dates des élections dans l'ensemble des États membres de l'Union européenne à la période du 22 au 25 mai 2014. Le ministre de l'intérieur a annoncé cette date lors du Conseil des ministres du mercredi 25 septembre 2013.

À noter : **des Elections Sénatoriales** sont également prévues en **septembre 2014** pour la moitié des sièges de sénateurs. Une information complète sera faite à l'approche de ces dates sur les modes de scrutin.

## 22 septembre : Vide-grenier



### Une belle journée de fête

**Grâce au concours de la municipalité et de l'association Les amis de Soisy, ce dimanche a été très réussi. Que ce soit pour les exposants ou pour les chineurs venus en nombre de bonne heure.**

**C**ar il y avait foule pour le traditionnel vide-grenier de septembre avec des exposants très nombreux et bien achalandés et un défilé dense et ininterrompu de visiteurs sous une température agréable. L'animation a connu un beau succès, pour le plus grand plaisir de l'association. On trouvait vraiment tout, dimanche, à Soisy-sur-Ecole, depuis le mini-service en porcelaine jusqu'à la chaise haute en passant par les vélos tout-terrain, les vêtements, les bouquins ou les flacons... Une belle journée de fête et une animation sympathique qui permet tout à la fois de prolonger la vie des objets et de redécouvrir les vertus de la marche et les plaisirs du marchandage...

*Vu dans la presse (Le Républicain)*

## Concert du 24 mars 2013 à Soisy-sur-Ecole

# Voyage au cœur du tango

**La municipalité de Soisy-sur-Ecole s'est encore associée cette année aux Concerts de Poche, pour nous convier à un concert d'une très grande qualité. Victor Hugo Villena, artiste originaire d'Argentine, nous a fait découvrir ou redécouvrir, la palette sonore si particulière du bandonéon et nous a proposé un voyage au cœur de l'histoire du tango argentin.**

Avec des morceaux allant du milieu du siècle dernier jusqu'à aujourd'hui, en passant par des œuvres d'Astor Piazzolla et par ses propres compositions, Victor Villena a envoûté l'auditoire. Une grande émotion dans ces moments privilégiés où un artiste se livre complètement pour nous communiquer sa passion. Plus de 150 personnes dans notre église Saint-Aignan furent les complices de cette ambiance chaleureuse. Beaucoup d'enfants assis aux premiers rangs, ont adhéré à la magie de l'instant et au charme de cet instrument qu'ils ne connaissaient pas forcément.

En amont du concert, des ateliers participatifs ont eu lieu dans les écoles, deux à l'Ecole des Deux Tertres à Soisy et un au collège Olympe de Gouge à Champcueil. C'est l'artiste lui-même qui a rencontré les enfants, accompagné d'une comédienne, Marie Pierre

Rodrigue, venue tout droit du Québec. Ils ont expliqué l'instrument et les œuvres, inventé et mimé des histoires... Un grand merci aux enseignants qui ont contribué au succès de ces expériences et à l'enthousiasme des enfants.

Poursuivant la même démarche, nous avons également innové cette année avec un atelier gratuit pour les familles. Ces quatre ateliers, le vendredi 22 mars, nous ont permis de passer, en plus du concert, un après-midi musical.

Le traditionnel verre de l'amitié après le concert, a renforcé ce moment d'échanges entre le public et l'artiste, les habitants et les élus, entre les Soisiens tout court et aussi avec les communes voisines. Ce genre de manifestations à Soisy-sur-Ecole commence à faire des émules chez nos voisins et nous ne pouvons que nous réjouir de

ce rayonnement culturel, très positif pour la vie du village et l'avenir de nos enfants.

Et pour citer Platon : « la musique donne une âme à nos cœurs et des ailes à la pensée »

Nos plus sincères remerciements à Victor Villena pour son étape musicale à Soisy-sur-Ecole et aux Concerts de Poche ainsi qu'à leurs sponsors pour cette démarche culturelle. Pour les curieux, l'artiste se produit également en quintette : « Quinteto El Después »...

Vraiment à découvrir !

Nous remercions également la Paroisse, le Père Ribalet et Madame Sprengelmeijer qui nous facilitent à chaque fois la production de ces concerts, les membres du CCAS et les employés municipaux pour leur implication dans cette manifestation.

*S.Chappot avril 2013*



Journée jus de pommes  
à Soisy sur Ecole

10 novembre 2013

*La journée Jus-de-Pommes s'est déroulée dans une ambiance bon enfant, le dimanche 10 novembre 2013 dans l'ancienne caserne des Pompiers, rue de Bois-Net. Le succès était au rendez-vous, 12 familles sont venues avec les pommes de leur verger.*

Après pressage des fruits, nous avons obtenu 550 litres de jus de pommes, dont 80 litres ont été pasteurisés à une température de 82°. En moyenne, il faut compter 2 kg de pommes pour obtenir 1 litre de jus.

Nous remercions le Parc du Gâtinais qui nous a prêté gracieusement l'Atelier de Pressage, ainsi que tous les bénévoles à qui nous donnons rendez-vous l'année prochaine pour une nouvelle Journée Pressage de Pommes.

B. Marmier novembre 2013



# Fête de la pomme et de la menthe poivrée



*Le Gâtinais français, région de fruits et de légumes, possède encore d'anciens vergers, dont beaucoup sont mal entretenus ou laissés à l'abandon. Dans un but de valorisation, de réhabilitation, voire de réimplantation, le Parc Naturel Régional, travaille depuis quelques années au recensement des anciennes variétés locales de fruits et de légumes.*

**P**our rendre ces opérations plus attractives, motiver et sensibiliser, le PNR, sur le modèle de son confrère, le Parc Régional du Morvan, vient de faire l'acquisition d'un atelier mobile de transformation des pommes. Nous partons du fruit brut pour arriver au jus frais ou pasteurisé.

Cet atelier sera prêté aux communes qui le désirent, afin d'organiser des journées de pressage pour leurs habitants. Et tout ceci dans une ambiance conviviale de fête au village.

Pour des raisons de bonne utilisation du matériel et de sécurité, une personne de la commune devra bien entendu être formée aux rudiments de cette installation.

En se rendant, dimanche 12 octobre 2013, à l'inauguration de ce chariot mobile, nous avons eu une

petite idée de la convivialité que pouvait engendrer de telles manifestations. Plus d'une tonne de pommes a été pressée ce jour là.

Alliance donc entre utilisation des ressources locales, refus du « gaspi » et ambiance chaleureuse au village.

Ce même jour, sortie d'un ouvrage qui consacre la spécialité de la région en ce qui concerne les plantes aromatiques avec la fameuse menthe poivrée de Milly-la-Forêt. Les descendants des familles de cultivateurs et d'herboristes qui ont perpétué la production de ces plantes ont, avec l'ancien chargé de mission patrimoine culturel du PNR, M. Le Chaudolec, dédié l'ouvrage et expliqué cette culture locale.



**Savez-vous que l'enjeu est primordial ?**  
L'essor des variétés standardisées fait disparaître les variétés locales et anciennes.  
Une partie de notre patrimoine s'érode...

**Patrimoine fruitier et légumier agir vite pour les variétés anciennes et locales**

**Le Parc naturel régional du Gâtinais français lance un inventaire des vergers et un atelier de transformation mobile pour faire du jus de pommes ou de poires !**

Les variétés fruitières et légumières anciennes ont une valeur historique et botanique qu'il faut protéger et faire connaître. La modernisation et l'industrialisation de l'agriculture et de l'arboriculture fruitière ainsi que les changements de notre mode de vie ont entraîné une érosion de ce patrimoine local, résultat de décennies de sélection, au profit de variétés standardisées, plus productives, mais également plus sensibles aux maladies et aux ravageurs.

**Les variétés locales ont démontré leur capacité à s'adapter aux terroirs et à s'y maintenir.**

En 2011, le Parc naturel régional a lancé une étude d'opportunité sur les variétés fruitières et légumières du Gâtinais français. Les conclusions ont montré que ce territoire recèle un **intéressant potentiel tant au niveau des fruits** (pomme, poire, vigne, prune, noix...) **que des légumes** (pommes de terre grosse du Gâtinais, salade batavia à forcer de Milly, cresson de Maise...).

Outre ces résultats encourageants, **l'étude a montré qu'il était urgent d'agir car :**

- **une forte proportion de nos vergers arrive en fin de vie**, faute de renouvellement, de valorisation et d'entretien,
  - **les savoir-faire locaux pour conserver et valoriser nos fruits** tendent également à disparaître.
- Fort de ce constat, le Parc naturel régional du Gâtinais français prévoit de :
- **faire un inventaire complet des vergers du territoire** ; les propriétaires de vergers volontaires peuvent d'ores et déjà nous contacter afin d'obtenir des informations ou un rendez-vous personnalisé,
  - **mettre à disposition des habitants un atelier de transformation mobile** pour faire leur propre jus de pommes ou de poires.

**Contacts Parc (01 64 98 73 93) :**  
**Arnaud Charpentier**, Responsable du Pôle Développement local, en charge de l'agriculture, a.charpentier@parc-gatinais-francais.fr  
**Julie Maratrat**, Technicienne des Milieux naturels j.maratrat@parc-gatinais-francais.fr



**CENTRES DE LOISIRS INTERCOMMUNAUX**

**Une mixité sociale vivante**



L'unification des centres de Loisirs, est une compétence opérationnelle de notre Communauté de Communes depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013. Pour les quatre centres de Loisirs, leur dénomination a changé.

**Ainsi, il faut maintenant parler d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H). Les enfants peuvent découvrir une multitude d'activités, se faire de nouveaux amis et pour certains vivre l'aventure de séjours découvertes. Les quatre structures d'accueil de notre CCVE (Milly la Forêt, Maise et Boutigny sur Essonne) organisent des accueils de loisirs, ouverts aux enfants de 3 à 12 ans les mercredis, ainsi que pendant les vacances scolaires. Les sites les accueillent chaque jour de fonctionnement.**

**Automne 2013/ séjour européen**

Offrir des animations variées et enrichissantes, autant dans les centres de loisirs qu'à l'extérieur, tel est l'objectif de l'équipe d'animation. Lors des séjours, outre un programme d'activités complet, nous garantissons, une saine alimentation, une durée de sommeil cohérente pour les enfants et un encadrement de qualité et permanent. La vie en collectivité en séjour, nous semble plus que jamais importante. Elle favorise l'apprentissage de la gestion de la séparation, de sortir du cocon familial, et aussi de vivre de nouvelles animations, et de découvrir d'autres régions et cultures. Chaque séjour fait l'objet d'un document précis et d'une réunion préalable avec les familles. Après Bruxelles en 2012, cet automne 2013 nous avons vécu notre deuxième séjour européen à Strasbourg et Baden-Baden en Forêt Noire.

C'était aussi l'occasion de marquer l'anniversaire du traité de l'Elysée, 50 ans d'amitié franco-allemande !

**Au programme :**

Découverte et jeux dans le parc des deux rives, immense parc transfrontalier, ballade en Allemagne vers la ville de Khel grâce à la passerelle sur le Rhin et montée sur la tour de sapin blanc (Weißstannenturm).

Excursion à Baden-baden et montée en « Bergbahn » au sommet du mont Merkur.

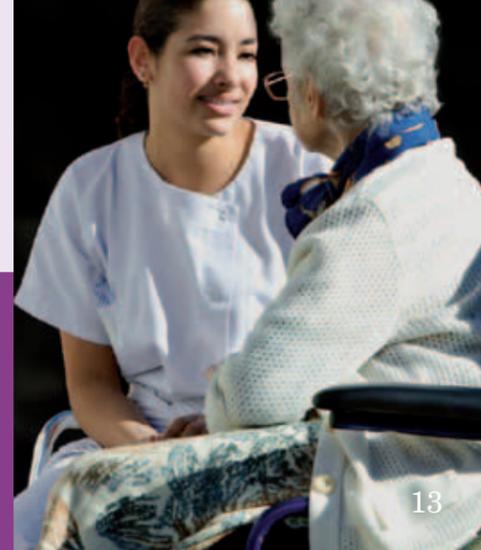
Ballade dans la « petite France » à Strasbourg et montée vertigineuse au sommet de la cathédrale. Visite de la maison du chocolat, après-midi piscine à l'Aquaparc, soirée jeux, courte et reposante !

Les enfants ont apprécié ce séjour, ils en ressortent tous grandis dans leurs visions de l'Europe (enrichis de quelques mots de vocabulaire allemand !), ce sont eux qui en parlent le mieux !

<p><b>Boutigny sur Essonne</b> de 7h à 19h20 de 3 à 12 ans 11 boulevard Ouin 91820 Boutigny sur Essonne Permanences : le mardi (18h à 19h) et le jeudi (17h30 à 18h30) téléphone 01 69 90 22 91</p>	<p><b>Milly la Forêt</b> " Square aux enfants " de 8h à 19h30 pour les 3 à 6 ans Boulevard du Maréchal Lyautey 91490 Milly la Forêt téléphone 01 64 98 62 71</p>
<p><b>Maise</b> de 7h à 19h de 3 à 12 ans 38 grande Rue 91720 Maise téléphone 01 64 99 43 66 Permanences : le mardi et jeudi de 17h à 19h</p>	<p><b>Milly la Forêt</b> de 8h à 19h de 6 à 12 ans 23 rue de la chapelle St Blaise 91490 Milly la Forêt Permanences : le mardi et jeudi de 17h à 19h téléphone 01 64 98 99 84</p>

**Acteurs essentiels du bien vieillir dans nos communes**

*Deux structures de l'économie sociale, médico-sociale et solidaire sont implantées à Soisy sur École, l'ASAMD et l'ASAD qui sont respectivement depuis 40 et 30 ans au service des habitants du canton de Milly la Forêt. L'une l'ASAMD accompagne les séniors à domicile ou à partir de leur domicile dans leur vie quotidienne, l'autre l'ASAD développe son expertise de soins infirmiers au domicile des personnes âgées de 60 ans et plus, et d'adultes présentant un handicap ou une pathologie chronique.*



**L'ASAMD**, Association intercommunale d'aide et de maintien à domicile a été créée en 1973, elle compte plus de 40 salariées encadrées par Madame Régine Da Silva Directrice et Mme Marie Dugelay responsable de secteur. Le Conseil d'Administration est constitué principalement d'élus de la Communauté de Communes de la Vallée de l'École (CCVE).

Afin de limiter le tarif horaire des prestations du service, la CCVE s'est substituée aux communes pour la prise en charge d'une partie des frais de fonctionnement.

Le montant facturé des prestations est déductible des revenus imposables de la personne aidée à hauteur de 50 %.

L'ASAMD ayant l'agrément qualité depuis 1997, est autorisée à intervenir auprès des personnes âgées et/ou handicapées.

Conventionnée par les principaux régimes de retraite : régime générale (CNAV), régimes spéciaux : MSA, RSI... et certaines mutuelles, agréée par le Département dans le cadre de l'aide social légale, l'ASAMD peut mettre en œuvre avec ces organismes, les différentes prises en charge, notamment :

- L'APA, Allocation Personnalisée d'Autonomie, est une prestation légale versée par le Conseil Général et utilisée intégralement dans le cadre du plan d'aide.
- La PCH, Prestation de Compensation du Handicap.

• L'ARDH Aide au Retour à Domicile après Hospitalisation.

L'ASAMD est un service prestataire employeur de l'intervenant, qui apporte une réponse de proximité adaptée aux besoins, une écoute de qualité, des prestations assurées par des professionnels encadrés et en formation continue.

Ce que propose le service : assurer au domicile des personnes ou à partir de leur domicile, des prestations d'aide à la personne pour les activités ordinaires de la vie et les actes essentiels lorsque ceux-ci sont assimilés à des actes de la vie quotidienne, hors ceux réalisés, sur prescriptions médicales par les services de soins infirmiers à domicile. Les prestations : aide au lever et au coucher, aide à la toilette, préparation des repas, prise de repas, courses, entretien du logement, du linge, assistance administrative, activité de loisirs et de vie sociale.

**Dans le cadre :**

- d'une aide ponctuelle, par exemple après une hospitalisation
- d'un accompagnement de longue durée, pour les personnes ne souhaitant ou ne pouvant plus assurer certaines tâches ou accomplir certains actes essentiels de la vie quotidienne.

*Toujours mieux chez vous, l'ASAMD, c'est l'assurance de la sérénité à votre domicile.*

**L'ASAD** Association intercommunale de soins infirmiers à domicile du Canton de Milly-la-Forêt a été créée en 1983, le conseil d'Administration est constitué principalement d'élus de la Communauté de Communes de la Vallée de l'École. Elle a pour vocation de dispenser sur prescription médicale, au domicile des patients, des soins infirmiers et / ou des soins d'hygiène corporelle relevant d'auxiliaires médicaux diplômés.

Le service intervient auprès des personnes âgées de 60 ans et plus, malades ou dépendantes et auprès d'adultes de moins de 60 ans présentant un handicap ou atteints de pathologies chroniques mentionnées au 7<sup>e</sup> de l'article L312-1 du CASF ou présentant une affection mentionnée aux 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> de l'article L322-3 du code de la sécurité sociale.

**Le but étant d'éviter :**

- L'hospitalisation des personnes âgées et / ou malades relevant d'une affection pouvant être traitée à leur domicile,
- De faciliter le retour au domicile de ces personnes à la suite d'une hospitalisation,
- De prévenir ou retarder l'admission de ces personnes dans les établissements de long séjour, c'est-à-dire de faciliter leur maintien à domicile.

Afin d'assurer la continuité de la prise en charge des patients qui le nécessitent, les soins sont dispensés 365 jours par an.

Les coûts des soins sont pris en charge à 100% par l'assurance maladie.

Mme Annie Beausse Directrice et Mme Elisabeth Meyran infirmière coordonnatrice encadrent les aides-soignantes et les aides médico-psychologiques.

L'association intervient sur les communes du Canton de Milly la Forêt et de Nainville-les-Roches.

*Henry Boulat, Président de l'ASAD et le l'AMSAD*

**Informations pratiques :**

L'ASAMD assure un service d'aide à domicile 7 jours/7. Vous pourrez joindre le service du lundi au vendredi, de 8h00 à 16h30.  
A l'adresse suivante : 1 rue de l'Église - 91840 Soisy-sur École  
Tél. : 01 70 06 03 10 - Fax : 09 70 62 89 24 - Mail : asamd@wanadoo.fr



**Informations pratiques :**

Vous pouvez joindre l'ASAD de 08 h 00 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30 du lundi au vendredi  
Tél. : 01 64 98 06 25  
Fax : 01 64 98 56 14  
17 rue de la Ferté-Alais  
91840 Soisy sur École  
Mail : soinsa.domicile@orange.fr



## Soisy et la guerre de 1870



### En préambule, quelques mots sur l'armée et la conscription à l'époque.

Pendant les guerres de la Révolution, c'est la loi du 5 septembre 1798 (19 fructidor an VI) qui instaure la conscription et le service militaire pour tout homme âgé de 21 à 25 ans.

La paix revenue en 1815, il fallait une armée moins nombreuse. La loi Gouvion-Saint-Cyr du 10 mars 1818 revint à un système de recrutement basé sur l'engagement volontaire, complété par un tirage au sort. Ceux qui tiraient un « bon numéro » (les plus nombreux) étaient dispensés de service militaire. Ceux qui tiraient un « mauvais numéro » devaient accomplir un service de six ans

(passé à sept ans en 1832) ; mais ils avaient une autre possibilité : celle de « s'acheter » un remplaçant, s'ils en avaient les moyens. Un jeune homme aisé ayant tiré un mauvais numéro pouvait donc payer un autre jeune homme, qui avait tiré un bon numéro, mais qui accepterait néanmoins de partir au service à sa place, et qui, en contrepartie, pourrait aider sa famille ou se constituer un pécule. Un tel « achat » de remplaçant coûtait environ 3000 Francs (voir Rappel). En 1855, cette possibilité disparut, on y substitua la possibilité d'acheter officiellement une « exonération » moyennant 2800 Francs ; en 1868, on rétablit la possibilité d'achat d'un remplaçant.

Chaque année, le conseil de révision et le tirage au sort, effectués

au chef-lieu de canton, constituaient un évènement majeur de la vie des communes.

A côté de cette armée d'active, il y avait la Garde-mobile, instaurée en Février 1868, et les Francs-tireurs. La Garde-mobile était composée des « bons numéros » qui devaient, pendant 5 ans, recevoir un entraînement de quinze journées (non consécutives) chaque année, et constituer ainsi une réserve ; mais en 1870 cette réserve n'était encore ni complète, ni vraiment entraînée, ni opérationnelle.

Les francs-tireurs étaient, à l'origine, des combattants spontanés, irréguliers. Ils s'étaient vus conférer un statut de belligérants par le gouvernement, également en 1868 : celui de combattants volontaires, qui devaient s'équiper et s'armer à

leurs frais. Ce statut était censé les protéger s'ils tombaient aux mains de l'ennemi. Ils n'avaient que des armes légères, et ne pouvaient donc mener que des actions de harcèlement. Lors de la guerre de 1870, les Prussiens ne reconnurent pas ce statut, et exercèrent de sévères représailles sur eux et sur les localités voisines de leurs actions. Enfin, les sapeurs pompiers constituaient une organisation paramilitaire. Ils disposaient chacun d'un fusil. Au début de 1869, on avait attribué à ceux de Soisy 25 armes modernes (fusils à percussion), pour remplacer leurs vieux fusils à silex. De même, on les avait dotés de sabres. En Mai de la même année, la commune avait renouvelé leurs uniformes : le coupeur de la maison Giroud, à qui en avait été confiée la fabrication, s'était déplacé spécialement de Paris pour venir prendre leurs mesures !

### La France déclare la guerre à la Prusse le 19 Juillet 1870

Le 15 Août, les célibataires de 25 à 35 ans sont mobilisés (il y en a 2 à Soisy), ainsi que les Gardes-mobiles (15 à Soisy). On ouvre des souscriptions pour les blessés et victimes de guerre. On procède à un recensement pour constituer une Garde Nationale « sédentaire », on élit ses officiers et sous-officiers. On leur donne une instruction militaire ; on les fait manœuvrer, de même que les sapeurs-pompiers.

La guerre tourne très vite à la catastrophe : les deux principales armées françaises sont défaites. L'une capitule dès le 2 Septembre à Sedan, avec Napoléon III, ce qui entraîne la chute du second empire : un gouvernement de Défense Nationale est créé. L'autre est encerclée à Metz et capitulera le 19 Octobre. Les Prussiens et leurs alliés (quatre Etats de l'Allemagne

du Sud), envahissent la région parisienne et assiègent Paris dès le 18 Septembre, puis capturent ou repoussent les autres armées françaises organisées à la hâte.

Le département de la Seine, où se situait Paris, était entièrement enclavé dans celui de Seine et Oise, auquel Soisy appartenait à l'époque. La Seine et Oise se trouva donc être la base des armées Prussiennes pendant le siège de Paris, qui dura jusqu'en Janvier 1871 ; puis, après l'armistice avec la Prusse (28 Janvier 1871) elle devint la base des troupes du gouvernement de Thiers (les « Versaillais »), utilisées pour réduire l'insurrection de la Commune de Paris (Mars-Mai 1871).

Avant que la région parisienne ne soit envahie, on a juste eu le temps d'évacuer vers Paris tout ce qui serait nécessaire pour soutenir le siège, et qui ainsi ne tomberait pas aux mains de l'ennemi (fourrage, récoltes...). On met les archives en lieu sûr.

Les Prussiens effectuent des réquisitions, à Soisy comme ailleurs, et la Mairie rembourse les habitants qui les ont subies. Puis les Prussiens, dans les territoires qu'ils occupent, suspendent le paiement des impôts aux autorités Françaises et le remplacent par des recouvrements à leur profit, prélevés à partir de Octobre 1870, sur la base mensuelle du 1/12<sup>e</sup> des impôts habituels ; or, en Octobre 1870, les impôts (français) de l'année étaient déjà payés. Les prélèvements imposés par les Prussiens s'y ajoutent donc.

Ces prélèvements ne sont pas individuels, mais globalisés par commune : pour Soisy, 1645 francs. La population et le conseil municipal protestent, à Soisy comme ailleurs, mais doivent s'incliner. Le conseil municipal décide alors d'établir

une liste des 32 personnes (contribuables) les plus aisées de la commune, qui feront l'avance de la somme exigée, l'avance variant de 4 francs à 200 francs selon les biens de chacun.

Mais simultanément, la caisse communale, administrée usuellement par le receveur des contributions, n'est plus disponible ; la commune n'est donc plus en mesure de payer les employés communaux... Là encore, un habitant de Soisy accepte de faire l'avance à la commune des sommes correspondantes.

Les mois suivants, les contributions exigées par les Prussiens sont un peu réduites, mais à nouveau la commune doit emprunter à ses habitants les montants réclamés : il est entendu que ces avances porteront intérêt.

Puis les exigences augmentent : en Février 1871 (alors même que l'armistice a été signé), les Prussiens imposent au département de Seine et Oise une « contribution de guerre » de 10 millions de francs, dont 121235 francs pour le canton de Milly ; Soisy doit s'acquitter de 9122 francs, augmentés de 456 francs pour retard de paiement. Le même jour, une autre autorité Prussienne, basée à Corbeil, réclame par le canal des Contributions directes et indirectes françaises le paiement immédiat de 3010 francs.

Le tout est assorti de menaces de recouvrement « manu militari », c'est-à-dire d'occupation du village avec tout ce que cela peut impliquer (pillage, etc...). Milly est occupé le 19 Février 1871 au soir et les Maires du canton y sont retenus prisonniers jusqu'à versement total de la contribution.

Soisy réagit vite, pour éviter le sort de Milly. On fait encore appel aux habitants les plus fortunés, cette fois à raison de 40 à 1000 francs

## Soisy et la guerre de 1870 (suite)

16

selon leurs biens ; on réunit ainsi 13187 francs. Entre temps le Maire de Soisy a fait valoir que sa commune n'était pas responsable du retard de paiement, ayant été prévenue avec un jour de retard par les autorités de Milly : il obtient un rabais de 91 Francs sur la pénalité de retard !!!

Toutes les communes de la région sont soumises au même traitement, parfois aggravé : c'est ainsi qu'en Mars 1871 Courances est frappé d'une pénalité de 4024 francs, à la suite de l'attaque d'un convoi Prussien sur son territoire par des francs-tireurs, le 29 Janvier précédent. C'est une affaire différente de celle du 18 Septembre 1870, lorsqu'un groupe de francs-tireurs venus de Paris avait tenté de s'opposer aux troupes prussiennes progressant vers Dannemois et Milly : il en était résulté la destruction de plusieurs bâtiments de Dannemois ; un monument commémore ce combat à l'intersection des routes D 948 et D 90. Pendant tout l'hiver, des francs-tireurs réfugiés dans les bois vers Cély et Fontainebleau avaient mené des actions contre les patrouilles et les convois de ravitaillement Prussiens.

Au total entre réquisitions, contributions forcées, etc... le passage des troupes Prussiennes dans la région a coûté 17747 francs à Soisy ; la commune devait rembourser les habitants qui en avaient fait l'avance.

Pour cela, une fois la paix revenue, le conseil municipal décide en Juin 1871 d'une contribution extraordinaire mais, à l'automne, on apprend que l'Etat va rembourser au département de Seine et Oise 20 millions de Francs, pour la Contribution de guerre imposée par les Prussiens, et pour d'autres dommages. La municipalité de Soisy réclame alors le remboursement de la part qu'elle avait payée : en Novembre 1871, Soisy reçoit de l'Etat une première indemnité de 2075 Francs, puis, en Septembre 1872, une seconde indemnité de 12090 Francs. Ces indemnités ne couvrent cependant pas la totalité des sommes dues : en 1874, le gouvernement créera des « bons de liquidation », grâce auxquels les communes rembourseront le solde de leurs dettes. Les prêteurs deviendront alors créanciers de l'Etat.

Entre temps on a lancé, à Soisy comme ailleurs, des souscriptions pour le « rachat du Territoire » car, dans le traité de paix de Francfort, signé le 10 Mai 1871, le nouvel Empire Allemand avait notamment imposé à la France des indemnités de guerre pour la somme considérable de 5 Milliards de Francs, et conditionnait l'évacuation progressive du territoire Français au paiement de cette indemnité. La France réussit à s'en acquitter bien plus rapidement que les vainqueurs ne l'avaient prévu, et les

dernières troupes allemandes évacuèrent le territoire en Septembre 1873 (à l'exception de l'Alsace et du nord de la Lorraine, annexées par l'empire Allemand...).

**En conclusion**, Soisy a donc pu éviter l'occupation et les dommages matériels.

Le 22 Août 1871, on y a récupéré, et restitué à l'Etat, les armes distribuées pendant la guerre; seuls les sapeurs-pompiers ont conservé les leurs. Une loi de 1875, appliquée en 1877, réorganisera leur corps : toujours armés, ils seront désormais vingt-sept à Soisy, avec un sous-lieutenant, 2 sergents, 4 caporaux et un clairon.

Par ailleurs, il est difficile de savoir si des Soiséens comptent parmi les victimes de cette guerre qui, quoique brève, a entraîné la mort de 140000 soldats Français (et 45000 chez les Allemands), dont la moitié par maladie. Il y a à peu près autant de blessés. C'est beaucoup, et c'est pourtant peu en comparaison des futures hécatombes de 1914-1918...

Mentionnons enfin que la III<sup>e</sup> République naissante tira les leçons du désastre militaire de 1870: la loi Thiers du 22 juillet 1872 rétablit le principe du service militaire actif universel pour les hommes.

Claude Alard, juin 2013

*Rappel : il s'agit du « franc germinal », instauré en 1795 (surnommé par la suite « franc-or »), dont la valeur restera stable de 1814 à 1914 mais dont il est très difficile de donner une contre-valeur actuelle en Euro. Depuis le début du XIX<sup>e</sup> siècle, les coûts des produits, biens ou services, ont évolué de façons très différentes selon leur nature. De ce fait, la contre-valeur du pouvoir d'achat du franc de cette époque peut varier, selon les cas, de 2 ou 3 Euro à 15 ou 20 Euro, voire beaucoup plus. Par exemple, comparativement à aujourd'hui, la nourriture, les habits sont très chers ; les chevaux, le bétail sont chers, alors que la main d'œuvre, la construction (surtout les maisons rurales, très rustiques), sont beaucoup moins chères. On a déjà cité plusieurs exemples, on aura l'occasion d'en citer encore.*

# Environnement

## Ordures ménagères

### et gestion des déchets

**B**ientôt du nouveau dans le ramassage des ordures ménagères. Afin d'éviter le ramassage de poubelles à moitié vide, chaque habitation, selon la taille de la famille qu'elle abrite, bénéficiera d'un nombre de ramassage par an, un nombre pour la poubelle jaune (emballage, papiers) et un nombre pour la poubelle marron (ordures ménagères). Au delà de ces nombres de ramassage, une participation financière sera demandée aux familles. Pour d'ores et déjà prendre de bonnes habitudes, commençons dès maintenant à ne pas sortir nos poubelles plus que de besoin.

Nous rappelons que les déchets verts sont interdits dans les poubelles à ordures ménagères et doivent être apportés en déchetterie (Ballancourt ou Milly la forêt).

**Nous attirons votre attention aussi sur le tri sélectif. Il sera de plus en plus contrôlé par le Syndicat de Ramassage des Ordures Ménagères et les ordures mal triées ne seront pas ramassées.**

### Nouveau

Le **SIROM** (Syndicat Intercommunal de Ramassage des Ordures Ménagères a fusionné avec le **SEDRE** (Syndicat d'Elimination des Déchets de la Région d'Etampes), par délibération du 12/11/2013 approuvant le projet et les statuts.

Il devient désormais **Le SIRTOM du sud francilien** (Syndicat Intercommunal de Ramassage et Traitement des Ordures Ménagères) qui comprendra 46 collectivités.

Le **SIEVE** (Syndicat Intercommunal des Eaux de la Vallée de l'Ecole) a fusionné avec le **SIDACOMVI** (Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Dannemois, Courances, Moigny et Videlles), par délibération du 27/09/13 approuvant le projet de périmètre et les statuts. Il devient désormais **Le SAEVE** (Syndicat d'Assainissement et des Eaux de la Vallée de l'Ecole). *Seules, les communes de St Germain et de Soisy conservent leur compétence assainissement.*

R. Grigis, novembre 2013

**Attention  
feux  
interdits !**

*Le brûlage des végétaux est à ce jour interdit sur toute la France (circulaire du 18 novembre 2011)*

*Il ne peut être autorisé que très exceptionnellement par dérogations qui ne concernent pas les particuliers. Il ne doit être en aucun cas une gêne pour le voisinage.*

## Protections des chemins ruraux et communaux

**12 chemins sont déjà frappés d'interdiction de circulation par arrêté. Un panneau matérialise cet arrêté au départ de chaque chemin. La pose de panneaux d'interdiction de circulation aux engins de loisirs motorisés va se poursuivre sur d'autres chemins de la commune.**

**Nous rappelons que la circulation de ces engins est un fléau pour la faune, la flore, les sols en général et tout le patrimoine boisé.**

**Malgré nos appels au civisme, la détérioration de ces sentiers se poursuit.**

**La Municipalité a donc décidé de procéder à des opérations coups de poing afin de verbaliser les contrevenants.**

**Nous rappelons qu'ils sont passibles d'une amende de 1500€**

17

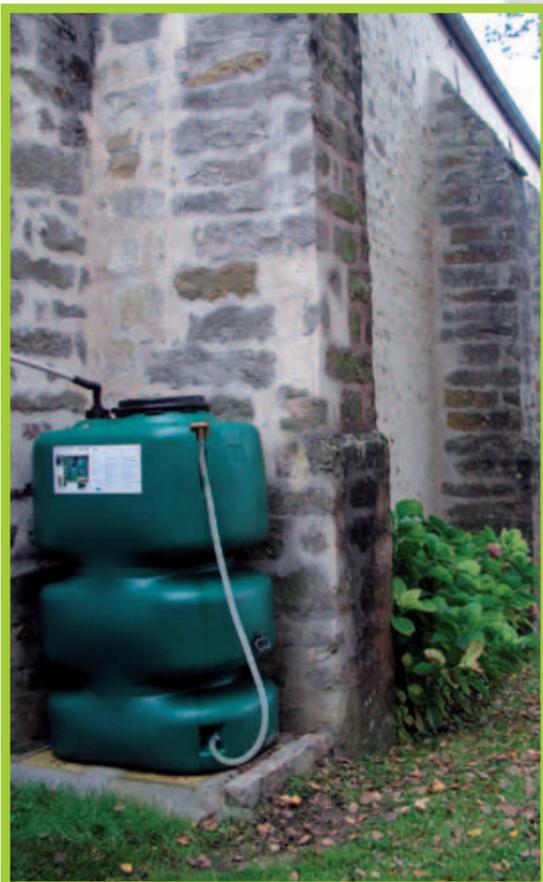


Trois alternatives au brûlage existent :

- Le broyage (Le PNR a mis un broyeur à disposition des communes)
- Le compostage
- L'apport volontaire en déchetterie (Milly-la-Forêt ou Ballancourt, voir en p 2 infos pratiques)

## Récupération de l'eau de pluie

18



Toujours dans sa campagne de sensibilisation au développement durable, le Parc Naturel a mis à notre disposition des citernes pour récupérer l'eau de pluie.

À chaque commune de les placer judicieusement pour les besoins de la collectivité. Nous espérons que ce mode de récupération fera des émules chez les particuliers.

À Soisy-sur-Ecole, la Municipalité a trouvé un endroit idéal, vraiment utile à l'arrosage des parterres et des massifs, où la citerne récupère beaucoup d'eau et se fond dans le décor. Elle récupère les eaux de pluie venant de la toiture de l'église.



## Protection des espèces : Installations de nichoirs à chouettes chez les particuliers

L'aventure continue pour la protection des chouettes. Elle se poursuit, après la pose d'un nichoir dans le clocher de l'église, par la pose de nichoirs, chez des particuliers qui le souhaitent et dont l'habitation a été repérée par le PNR comme un site favorable.

La présence d'une chouette chevêche a été détectée au Moulin des Réaux et probablement celle d'une chouette effraie entre la ruelle de Bois Net et la rue de l'église.

Pour l'instant 2 particuliers ont accepté la visite des chargés de mission « environnement » du PNR, afin de protéger ces espèces. N'hésitez pas à nous contacter si vous pensez que l'un de ces rapaces nocturnes a niché près de chez vous et si vous voulez participer à l'aventure.

Contact PNR : M. V. Van de Bor  
01 64 98 73 93



**INFO PNR**  
(Parc Naturel Régional du Gâtinais français)

## Chauve souris avis de recherche

Depuis plusieurs années, le Parc naturel régional du Gâtinais français travaille en partenariat avec le Muséum national d'histoire naturelle sur le suivi des chauves souris les plus communes.

Chaque année, le protocole est le même : grâce à un détecteur d'ultrasons, le Parc comptabilise le nombre de chauves-souris présentes sur 8 circuits de 30 km.

Les résultats, transmis au Muséum, sont analysés et comparés au niveau national.

Depuis 2007, la tendance semble être à la régression pour l'ensemble des espèces.

En effet, nos chauves-souris, toutes insectivores, souffrent du manque de proies qui disparaissent à cause de l'utilisation d'insecticides et de la disparition d'habitats (haies, mares, vergers, marais, ...).

Mais ce n'est pas tout, plusieurs espèces de chiroptères ont des difficultés à trouver des lieux convenables pour élever leurs petits et hiberner.

**Sur le territoire du Parc, l'hibernation des chauves-souris est encore bien mystérieuse...**

Pour compléter les connaissances sur ces animaux, le Parc lance un avis de recherche !

**Si vous avez vu des chauves-souris dans votre cave, votre grenier ou une dépendance, contactez le Parc !**

**01 64 98 73 93**

**Quelques petits conseils...**

**Calme, quiétude et fraîcheur sont de rigueur.**

En hiver, leurs proies disparaissant, les chauves-souris ne peuvent plus se nourrir et entrent en léthargie. La température de leur corps s'abaisse considérablement, et tous les mécanismes physiologiques sont extrêmement ralentis (rythmes cardiaques et respiratoires,...). **Elles sont alors très fragiles et tout dérangement peut leur être fatal**, en raison de la dépense énergétique liée au réveil qu'elles ne pourront pas compenser.

**Il est donc primordial pour leur survie de ne pas les réveiller !**

Éviter le bruit et les lumières à leur proximité.

19

### Préservons nos commerces et nos services de proximité

En fonction de notre propre lecture de cette revendication, chacun peut identifier ses propres aspirations. Pour certains, ce sera soit le service de proximité, pour d'autres, la valorisation de leur bien immobilier, la création et le maintien du lien entre les habitants dont les plus fragiles, le développement des déplacements doux, sans voiture, mais également le développement de l'emploi de proximité. Enfin, pour nous, ce sont toutes ces raisons à la fois.

Reconnaissons que nous avons de la chance à Soisy d'avoir encore un boulanger, comme une épicerie multiservice, une pharmacie, un médecin, des artisans, un garage, etc... Il est exact que nos commerces sont fortement concurrencés par la grande distribution, et cela a eu pour conséquence la disparition de nombreuses boulangeries, mais également d'épiceries dans notre secteur, dont celles ces cinq dernières années de Perthes, de Fleury, de Cély, de Videlle.

Gardons-nous que cela nous arrive, et pour cela, privilégions nos commerces et nos services.

Le commerce de proximité a pour but essentiel de fournir des biens de consommation, les services de proximité proposent de même avec leurs prestations, tous avec un souci de qualité, au meilleur prix. Par opposition, les centres commerciaux, rassemblent en un endroit limité un grand nombre d'enseignes uniformes. Rarement, des indépendants ont l'occasion de s'y installer et la quantité prime bien souvent sur la qualité.

Or, l'avènement du commerce dit de masse, nécessite une voiture. Dans le cadre de notre développement rural, tant au niveau du Parc Naturel Régional du Gâtinais français auquel nous appartenons, qu'au niveau du Schéma Directeur d'Ile de France auquel nous sommes soumis, il nous appartient de

réfléchir aux déplacements doux ou plus simplement, comment réduire l'utilisation de la voiture. Mais à cela s'ajoute la nécessité du développement économique de notre commune rurale. Rappelons que nous avions en 1999 environ 25 % des actifs travaillant sur la commune, pour seulement 15 % aujourd'hui. Naturellement, ces actifs sont partis travailler sur d'autres territoires.

Tous ces éléments nous confortent dans l'effort que nous devons faire, clients et acteurs de la vie communale, pour maintenir chez nous, ce tissu économique vecteur de tant d'avantages.

A bientôt, de se rencontrer chez l'un de nos sympathiques commerçants, artisans et prestataires de services

*Philippe Berthon, 30 novembre 2013*

#### Nouveau à Soisy :

**Nous accueillons**

**une nouvelle coiffeuse**

**- Madame Julia REINER,  
46 grande rue, (voir encart publicitaire)  
Tel : 06 35 96 19 35**

**Nous accueillons aussi 2 nouveaux  
professionnels de santé**

**- Monsieur Célian GENOUD,  
masseur kinésithérapeute DE  
Tel : 06 73 36 17 28**

**- Monsieur Romain CAMUSET,  
osthéoopathe DO  
Tel : 06 61 26 86 49**

**Nous leur souhaitons la  
bienvenue**



## La boulangerie de Soisy

*Angélique et Olivier nous accueillent cet été 2013 dans leur boulangerie-pâtisserie, pour nous parler de leur métier, de leurs produits, de leur équipe. La boulangerie de Soisy date du 19<sup>e</sup> siècle, et est reconnaissable à son pignon en façade, avec sa potence et sa poulie, utilisées alors pour monter les sacs de farine au grenier.*



Nos boulangers se sont installés à Soisy début mai 2005, après le rachat du fonds auprès de leurs prédécesseurs. Olivier de Oliviera était pâtissier chez un traiteur de renom, Angélique aide-soignante à l'hôpital Georges Clémenceau de Chevannes. Ils avaient pour projet de démarrer leur propre affaire, en Essonne.

Dès 2005, avant l'ouverture, ils refirent totalement la boutique pour la rendre plus pratique, tant pour la présentation des produits que pour leurs clients. En 2009, ils réaménagent le fournil et font l'acquisition d'un nouveau four électrique, et en 2010, occasion leur fut donnée d'acheter les murs, tant de la boutique, que du fournil et du laboratoire de pâtisserie.

Aujourd'hui, la SARL Tentation & Gourmandise compte six collaborateurs, Angélique et Olivier, mais également le boulanger Mickael, son apprenti Alan, le pâtissier Jonathan avec sa propre sœur comme aide pâtissier, Roxanne, laquelle vient d'obtenir son CAP. Lors d'une journée ordinaire, Mickael, le boulanger débute sa fournée dès trois heures

du matin, alors que le pâtissier ne débute sa journée qu'à six heures. Olivier rejoint l'équipe dès sept heures et cela lui permet de continuer à produire fournées et autres pâtisseries fraîchement sorties du four et ce, dès l'ouverture du magasin à 7h00 à et ce jusqu'à 19h30.

Ils produisent ainsi en moyenne 600 pièces de boulangerie chaque jour, tous types de pains confondus, et au-delà des achats directs en boulangerie, livrent de nombreux établissements scolaires dont naturellement l'école de Soisy, mais également les écoles de Perthes en Gâtinais, de Fleury en Bière, de Saint Germain sur Ecole, de Cély en Bière, le Collège de Milly la Forêt, mais également la pâtisserie du magasin Intermarché d'Itteville, le traiteur Janiaud, etc... Par contre, ils ont décidé de cesser les tournées dans les villages alentours. Ils seront heureux d'honorer vos commandes, tant pour vos fêtes familiales que pour vos manifestations.

Olivier et Jonathan participent chaque année à plusieurs stages de formation continue, afin de perfectionner leurs techniques, dévelop-

per de nouveaux produits. Ainsi, ils ont lancé avec succès la Festive, la Croustigraine, mais également une de leur spécialité, la tradition chocolat blanc. Ils aimeraient innover plus fréquemment avec de nouveaux produits, tant en boulangerie qu'en pâtisserie, mais ils reconnaissent le poids des habitudes dans leur clientèle.

La boulangerie-pâtisserie est ouverte de 7h30 à 13h00 et 16h00 à 19h30, elle est fermée le mercredi toute la journée ainsi que le dimanche après-midi. Deux arrêts minutes ont été récemment aménagés devant la boutique pour faciliter l'accueil, notamment de la clientèle de passage.

#### Contact

**Tentation & Gourmandise SARL,  
Boulangerie de Soisy, Angélique  
et Olivier de Oliveira,  
4, rue de la Ferté Alais,  
91840 Soisy sur Ecole.  
Téléphone 01 64 98 55 14  
email : julma.o@orange.fr**

*Lorsque nous empruntons les chemins de randonnées, au beau milieu de « la Butte à Pierrot » sur le site de la Padole à Soisy-sur-Ecole, nous tombons sur les vestiges des anciennes carrières de grès. Aujourd'hui abandonnées, elles restent néanmoins le témoin de la vie rude des familles de carriers.*

**R**essource naturelle et locale le grès de « Fontainebleau » trône dans nos vieux cœurs de bourgs, dans les cours des fermes, disparaît sous les chaussées bitumées... De nos jours, il est utilisé largement en rénovation de bâti ancien afin de respecter le style régional, en reproduction d'anciennes bâtisses, en transition pour intégrer le style contemporain à la tradition.

Saviez-vous qu'à côté de chez nous, à Moigny-sur-Ecole, chez nos voisins directs, cette activité d'exploitation du grès et de sa taille, perdue avec Monsieur De Oliveira ? Il emploie actuellement 9 personnes.

Ce savoir-faire ancestral, encore transmis tout près de nous, a bien du mal à subsister, face à la concurrence asiatique qui inonde le marché.

Bordures de trottoirs, pavés, corniches, bornes décoratives, pierres tombales... sont taillés ici selon les techniques traditionnelles.

Là, la forge façonne les outils sur place, à l'ancienne et selon les besoins.

Ne manquez pas de découvrir cette carrière, c'est un trésor !

S. Chappot, oct. 2013



# Coup de projecteur

sur l'un des derniers

# tailleurs de GRÈS

## Vous avez dit développement Durable ?

Ce qu'il faut savoir :

- Un grès asiatique met environ 45 jours par bateau pour arriver jusqu'à nous. Certes, il est moins cher, et encore pas toujours, mais ... il est moins solide, et son aspect est très différent de celui du grès local.
- A savoir aussi : Monsieur De Oliveira a été l'un des artisans choisis, grâce à la qualité de son travail et de son matériau, pour la restauration de la cour royale du Château de Versailles (138 000 pavés).
- Son chantier actuel : l'Opéra Garnier.

# L'épicerie de Soisy

24



**Anciennement chez Martino, l'épicerie de Soisy, située au 46 Grande Rue, en centre bourg, est un atout pour notre village, ainsi qu'un indicateur important de sa vitalité. Il est vrai, que beaucoup de communes bataillent pour conserver un commerce, et nous sommes heureux d'en posséder un, pourtant les supermarchés sont légions dans un rayon de 10 kms.**

Installée le 1<sup>er</sup> avril 2000, notre épicière-buraliste, Eliane Poyen, propose aux Soiséens de nombreux services de proximité, nous citerons la presse, le bureau de tabac, le guichet Française des Jeux, un point pressing, l'épicerie, mais également des fruits et légumes, et cela en collaboration avec Monsieur Thierry Penne (http://www.proxicoop.com/). Lors de son installation, Eliane a acquis la licence tabac du bar, route de Nainville. L'épicerie propose, et cela est peu connu, un service de livraisons à domicile, venant ainsi en aide aux personnes âgées où à celles qui ne peuvent pas se déplacer.

Lors d'une extension et d'une rénovation de la boutique en janvier 2012, Eliane a installé un coin café (sans alcool), dans lequel de nombreux Soiséens ont pris leurs habitudes, nous confie-t-elle.

Le magasin est ouvert tous les jours de 7h30 à 12 h 30 et de 15 h 45 à 19 h 30, fermé le jeudi après midi et le dimanche. Un arrêt minute est matérialisé juste devant la boutique, vous permettant ainsi un accès immédiat. Eliane demande à tous les résidents de respecter cet arrêt-minute, vital pour son commerce.

**Tabac Presse De Soisy, Eliane Poyen  
46 Grande Rue 91840 Soisy-sur-École,  
Tel 01 76 07 05 30**

PS : Eliane nous informe qu'elle possède au magasin une collection de cartes postales de Soisy sur Ecole, dont la plupart datent de la première moitié du 20<sup>ème</sup> siècle (environ 80 cartes postales de Soisy de 1900 à 1970), elles sont dans un album en consultation libre dans la boutique, venez les consulter, vous êtes les bienvenus.

P. Berthon, été 2013



## EXTRAITS DES COMPTES-RENDUS DE SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL



Séance du 26 juin 2012

### AUTORISATION POUR DEPÔT DE PERMIS DE CONSTRUIRE DU VESTIAIRE DE FOOTBALL

Vu sa délibération du 23 février 2012, relative à la validation du candidat retenu pour le marché « Construction d'un vestiaire type bâtiment modulaire pour le terrain de football », le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité autorise Monsieur Le Maire à déposer la demande de permis de construire pour le vestiaire de football.

### RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT – EXERCICE 2011

Au 1<sup>er</sup> janvier 2012, le prix de l'eau assainie est de 3.84€/m<sup>3</sup> contre 4.50€/m<sup>3</sup> pour les communes de Moigny sur Ecole/Videlles/Courances et Dannemois.

Le prix global de l'eau potable et de l'assainissement collectif pour un abonné consommant 120m<sup>3</sup>, connaît une évolution de 2.22% (entre le 1<sup>er</sup> janvier 2011 et le 1<sup>er</sup> janvier 2012), ce qui s'explique par des taxes complémentaires (redevance de pollution domestique, redevance de modernisation des réseaux de collecte).

### FRAIS D'ÉCOLAGE 2012/2013

Paiement d'une taxe d'écologie fixée à :

- 621 € par année scolaire et par enfant, en maternelle,
- 493 € pour un 2<sup>e</sup> enfant (frère - sœur), en maternelle,
- 400 € par année scolaire et par enfant, en élémentaire

Pas de taxe d'écologie :

- pour les enfants gardés par des grands parents habitant Soisy-sur-Ecole.
- pour les enfants du personnel enseignant habitant des communes extérieures

Dans les 2 cas, l'accord de la commune de résidence est obligatoire.

Priorité aux enfants de la Commune dont les parents (père et mère) sont inscrits sur les rôles des impôts de la Commune.

### UTILISATION DE LA PISCINE MUNICIPALE DE SAINT FARGEAU PONTIERRY

Renouvellement de la convention avec la Mairie de Saint-Fargeau-Ponthierry pour l'utilisation de leur piscine municipale, par les élèves de l'école élémentaire pour l'année scolaire 2012/2013. Le prix forfaitaire s'élève à 95.35 € la séance, jusqu'au 31 décembre 2012.

### PARTICIPATION POUR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

La participation pour raccordement à l'égout, instituée par l'article L.1331-7 du code de la santé publique pour financer le service d'assainissement collectif et perçue auprès des propriétaires d'immeubles achevés postérieurement à la mise en service du réseau public de collecte auquel ils sont raccordables, ne sera plus applicable pour les dossiers de permis de construire déposés à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012.

Cette participation est remplacée par une participation pour le financement de l'assainissement collectif (PAC), instaurée par l'article 30 de la loi de finance rectificative pour 2012 (n°2012-254), et applicable aux propriétaires des immeubles soumis à obligation de raccordement.

### Pour les constructions nouvelles :

Le montant de la P.A.C. est fixé à :

- Participation par logement (jusqu'à 120m<sup>2</sup>) : 4500 €
- Participation par m<sup>2</sup> de surface habitable (au-delà de 120m<sup>2</sup>) : 37.50 €/m<sup>2</sup>

### Pour les constructions existantes lors de la mise en place du réseau :

Le montant de base de la P.A.C. est fixé à :

- Participation par logement (jusqu'à 100m<sup>2</sup>) : 3000 €
- Participation par m<sup>2</sup> de surface habitable (au-delà de 100m<sup>2</sup>) : 30.00 €/m<sup>2</sup>

RESTAURANT SCOLAIRE		
COUT DE REVIENT POUR UNE ANNEE SCOLAIRE		143 jours ouverture/an
	Simulation pour 2011/2012 *	Année 2010/2011
<b>Dépenses</b>	<b>49670,23</b>	<b>55754,08</b>
Paiements des parents	36000	45974,61
<b>Déficit</b>	<b>-13670,23</b>	<b>-9779,47</b>
Nombre de repas servis sur 1 an (hors repas adultes)	7600	9664

\* les effectifs ont diminué de 15 élèves environ

### Il est rappelé que :

- le fait générateur est le raccordement au réseau,
- les recettes seront recouvrées comme en matière de contribution directe et inscrites au budget assainissement,
- le recouvrement aura lieu par émission d'un titre de recette à l'encontre du propriétaire,
- la participation est non soumise à la TVA,
- le montant de la participation aux travaux de branchement pourra être déduit de la PAC.

### FONDS NATIONAL DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES

Elle consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Pour le calcul de cette taxe, plusieurs données sont nécessaires, à savoir pour notre commune :

- potentiel fiscal par habitant : 713.94 €
- potentiel financier par habitant : 815.14€
- revenu par habitant : 17 666.24 €

Le montant total pour notre commune à reverser à l'état est de 6112 €.

### COUT DU REPAS (AVEC TEMPS DE SURVEILLANCE) AU RESTAURANT SCOLAIRE

Monsieur le Maire rappelle que le coût de garderie pendant la période du déjeuner (2 heures) et du repas est facturé à 5.25 € par enfant et par jour au restaurant scolaire (pour mémoire, le tarif moyen d'une assistante maternelle est de 10 €).

Séance du 9 octobre 2012

### PLU – DIAGNOSTIC DE LA COMMUNE

Le projet de transformation du POS en PLU comporte plusieurs Phases :

- **Une Phase I : diagnostic territorial et élaboration du projet**, comportant elle-même 3 étapes ( Le Diagnostic, Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), et enfin la traduction de ce projet en règlement et documents graphiques).
- **Une Phase II : mise en forme du PLU**, purement administrative, qui comportera notamment l'enquête publique, les différentes validations...

25

Nous sommes aujourd'hui au terme de **La première étape de la Phase I** :

**Le diagnostic prospectif de la commune** : ce document établi par l'ensemble du comité de pilotage (Le Bureau d'Etudes EXTRA MUROS, des membres du Conseil Municipal, et nos partenaires) est un état des lieux fondamental qui tient compte de tout l'existant, de constats grâce à des visites de terrain, des documents réglementaires en vigueur... Il a été soumis à l'ensemble du Conseil Municipal.

Nous entamons maintenant l'étape projet proprement dite qui s'appuiera sur ce diagnostic.

Ce premier document fera partie des dossiers consultables en Mairie durant toute la durée de ce projet. Un registre pour recueillir les commentaires du public sera également mis à disposition en Mairie.

La population sera informée par voie d'affichage sur les panneaux municipaux, grâce à un bulletin d'information distribué dans le village et via Internet sur le site de la commune.

#### SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT – VALIDATION DU RAPPORT FINAL ET ZONAGES D'ASSAINISSEMENT

la société IRH a terminé le rapport « Etude Diagnostic des réseaux eaux usées, eaux pluviales et de la station d'épuration » le 20 septembre 2012.

Le conseil municipal,

- Adopte le rapport final
- Décide de retenir toutes les propositions décrites dans ce rapport
- Autorise Monsieur le Maire à demander les subventions nécessaires auprès du conseil général et de l'Agence de l'eau Seine-Normandie pour les travaux urgents à effectuer à la station d'épuration
- Décide de retenir les propositions de zonages d'Assainissement comme suit :
- Zones d'assainissement collectif : le Bourg (zones construites et constructibles) dans la limite des zones définies dans le POS
- Zones d'assainissement non collectif : le reste du territoire communal

#### RECRUTEMENT D'UN VACATAIRE

Le conseil Municipal décide de créer un emploi de vacataire au sein de la commune de SOISY SUR ECOLE et charge Monsieur le Maire de procéder au recrutement. Monsieur le Maire spécifie que la personne recrutée ne travaillera qu'en cas de besoin et précise que la rémunération

à la vacance qui interviendra, après service fait s'élèvera à 250 € brut par mois.

#### COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE L'ECOLE – MODIFICATION DE L'ARTICLE 2 DES STATUTS ET TRANSFERT DES COMPETENCES

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de transférer les compétences exercées par la Commune, en matière d'aménagement numérique à la Communauté de communes de la Vallée de l'Ecole.

#### CREATION D'UN SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE DE LA FOURRIERE POUR ANIMAUX DE L'ESSONNE

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité demande la création d'un syndicat intercommunal pour la gestion des animaux errants ou dangereux et décide d'adhérer à ce syndicat.

L'adhésion entraînera une participation des communes adhérentes à un montant de 0.50 €/habitant.

#### Séance du 27 novembre 2012

#### CLASSE DE NEIGE 2013 – PARTICIPATION FINANCIERE DES PARENTS

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de fixer cette participation à 299 €. Cette participation pour un enfant est payable en une fois, soit 299 € ou en 4 versements égaux de 74.75 € (selon le souhait des familles). Le dernier règlement devra être effectué le 15 avril 2013 au plus tard.

#### CONVENTION AVEC LE PNR – MISE A DISPOSITION D'EQUIPEMENTS DESTINES A INTERDIRE LA CIRCULATION DES VEHICULES DE LOISIRS MOTORISES SUR CERTAINS CHEMINS

Après lecture de l'arrêté municipal n° 2012-1, en date du 3 mai 2012, relatif à la circulation des véhicules de loisirs motorisés sur certaines voies de la commune, et afin de mettre en application ledit arrêté, signature d'une convention avec le Parc Naturel Régional du Gâtinais français de mise à disposition de 12 panneaux B7b.

Les panneaux sont fournis par le PNR et renouvelés une fois en cas de vandalisme, leur installation reste à la charge de la commune. L'installation sera suivie d'une

campagne d'information et de sensibilisation, via le journal de la commune, son site Internet, les panneaux d'affichage dans le village et autres opérations ponctuelles.

Les contrevenants encourrent des amendes allant de 150 € à 1500 €.

#### SUBVENTIONS POUR LES TRAVAUX A LA STATION D'EPURATION

Pour la validation du rapport final du schéma Directeur d'Assainissement, des travaux étaient à prévoir au niveau de la station d'épuration (modification du pompage du sable, modification du trop plein du dégraisseur, sécurisation du silo).

Le Conseil Municipal retient la proposition de travaux d'amélioration pour la station d'Épuration établie par Veolia Eau. Le montant des travaux est estimé à 12 765.00 € H.T. (15 266.94 € TTC).

Les dispositifs de sécurité ne peuvent pas être subventionnés : demande donc de subventions.

La deuxième phase des travaux interviendra sur le traitement du phosphore pour un montant de 20 000 €.

#### VALIDATION DU PAVE

**Loi du 11 février 2005** : imposition à chaque commune d'élaborer un Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces publics.

Pour venir en aide aux communes du PNR à se mettre en conformité avec la loi, et pour celles qui le souhaitaient, le Parc Naturel Régional du Gâtinais français a financé l'étude de ce plan et l'élaboration de ce document.

*Validation de ce document*

#### COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE L'ECOLE – MODIFICATION DES STATUTS

Le conseil Municipal décide :

- d'approuver la modification de l'article 2 des statuts de la Communauté de communes de la Vallée de l'Ecole, consistant en l'extension de ses compétences aux actions en direction de la petite enfance, l'enfance et la jeunesse : « La communauté de communes est compétente pour la création, l'entretien et la gestion des centres de loisirs sans hébergement (CLSH) intercommunaux **pour les tranches d'âges des 3-12 ans** »
- d'approuver la modification de l'article 4 des statuts de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ecole, consis-



tant en la modification du conseil de communauté, à savoir : « **L'organe délibérant de la Communauté de Communes membres dont le nombre de sièges est réparti comme suit, entre les communes membres :**

- 2 délégués titulaires et deux suppléants par commune
- 3 délégués titulaires et trois suppléants par communes représentant au moins 10% de la population globale de la communauté de communes
- 4 délégués titulaires et 4 suppléants par communes représentant au moins 20% de la population globale de la communauté de communes.

#### PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE DU PLU : SURSIS A STATUER

L'article L.123-6 du code de l'urbanisme dispose que, dans le cas où un plan local d'urbanisme (PLU) est en cours d'élaboration, l'autorité compétente peut décider de surseoir à statuer sur toute demande d'autorisation concernant des « constructions, installations ou opérations qui seraient de nature à compromettre ou à rendre plus onéreuse l'exécution du futur plan ».

Le sursis à statuer constitue une mesure de sauvegarde destinée à différer la décision de délivrer (ou de refuser) une autorisation d'urbanisme. Il permet ainsi de sauvegarder l'avenir entre le moment où l'élaboration de l'acte (ou la création du périmètre) est décidée et où le document d'urbanisme spécifique est opposable aux tiers.

#### REGLEMENTATION EN MATIERE DE GESTION DES DECHETS VERTS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un arrêté sera pris prochainement concernant la nouvelle réglementation en matière de gestion des déchets verts.

#### QUESTIONS DIVERSES

- La commission d'appel d'offres et scolaire a retenu la société Evasion 2000 situé à Jassans-Riottier (01) pour l'organisation de la classe de neige 2013 pour un montant de 795 € TTC par enfant pour un séjour de 10 jours.

- Les subventions accordées par le Conseil Général ont été revues à la baisse. En effet, pour les communes de moins de 1500 habitants, le plafond est limité à 100 000 € sur 5 ans, au lieu de 150 000 € pour 3 ans auparavant.

#### Séance du 30 janvier 2013

#### NOMINATION DE NOUVEAUX DELEGUES AUPRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE L'ECOLE

Election des délégués à la communauté de Communes :

Titulaires : M. Henri BOULAT  
M. Gilbert FISCHER  
Suppléants : M. Roland GRIGIS  
M. Alain BEGUEC

#### ATESAT – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION

(Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire) Il s'agit de la création d'un service public de proximité qui permet d'assurer pour le compte des communes les interventions de police de l'urbanisme.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007, la commune bénéficie de l'ATESAT dans le cadre d'une convention annuelle qui arrive à son terme le 31 décembre 2012. signature de la nouvelle convention ATESAT pour 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

#### QUESTIONS DIVERSES

#### • REFONDATION DE L'ECOLE ET DES RYTHMES SCOLAIRES

Le décret du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires a été publié au journal officiel le 26 janvier 2013.

Des concertations ont lieu entre les maires de la Communauté de Communes, afin d'harmoniser les décisions. Une délibération devra être prise pour confirmer la position de la commune avant le 31 mars 2013.

#### • CONTRAT DE TERRITOIRE

Monsieur le Maire rappelle qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2013, plus aucune commune n'est isolée, toutes les communes sont regroupées en communauté de communes ou communauté d'agglomérations.

Le département de l'Essonne a établi un diagnostic du territoire et a convoqué

les 15 maires de notre Communauté de Communes le 22 janvier afin de leur exposer les nouveaux enjeux. Ce diagnostic et les enjeux feront l'objet d'un contrat de territoire qui devra être adopté par la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ecole et les communes membres.

Pour notre commune, une enveloppe de 129 500 € maximum sera accordée sur 5 ans pour tout type de subvention. L'ensemble du Conseil Municipal proteste et estime que cette enveloppe ne nous permettra pas de faire de gros travaux.

#### Séance du 14 mars 2013

#### SUBVENTION – DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2013

Inscription au titre de la DETR Programmation 2013, afin d'obtenir une aide financière de l'Etat, pour l'aménagement des allées du cimetière. Le coût des opérations est estimé à 28 354.49 € HT.

Le Conseil Municipal accepte le plan de financement prévisionnel de l'opération soit :

- DETR (30 %) : 8 506.35 €
- Fonds propres commune : 19 848.14 €

Cette opération est portée au budget 2013

#### CLASSE DE NEIGE 2013 – INDEMNITE DE L'INSTITUTRICE

A l'occasion du séjour de classe de neige organisé par la commune, du lundi 14 janvier 2013 au soir au samedi 26 janvier 2013 Madame GERARDIN, institutrice accompagnatrice percevra une indemnité de 290 euros brut.

#### ADHESION AU CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET D'ENVIRONNEMENT DE L'ESSONNE (CAUE) 2013

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à renouveler l'adhésion avec le CAUE, dit que le coût annuel de l'adhésion est fixé à 200 euros.

#### REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES – DELIBERATION REPORTANT LA DATE D'EFFET DE LA REFORME

Le décret du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire précise le cadre réglementaire de cette réforme dans

le premier degré qui entre en vigueur à la rentrée 2013. Le décret prévoit un retour à la semaine scolaire de 4,5 jours.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- De solliciter une dérogation pour reporter à la rentrée scolaire 2014-15 la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires, et notamment l'organisation de trois heures hebdomadaires d'accueil des écoliers dans les écoles communales ;
- De charger M. le maire d'en informer le directeur académique des services de l'éducation nationale.

#### PNR – DELIBERATION SUR LES CIRCUITS DE RANDONNEES A VELO

Ces circuits ont pour objectifs de développer les modes doux de découverte du territoire du Parc et enrichir l'offre en activités de loisirs.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, donne un avis favorable à ce projet.

#### MAINTIEN DE L'INDEMNITE IEMP

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de maintenir les valeurs antérieures (plus favorables), en application du 3<sup>e</sup> alinéa de l'article 88 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

#### Séance du 26 mars 2013

#### DEBAT SUR LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD)

Vu la Loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) du 13 décembre 2000 et son décret d'application du 27 mars 2001 relatif aux documents d'urbanisme,

Vu la Loi Urbanisme et Habitat du 2 juillet 2003,

Vu les lois Grenelle 1 et 2

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L 123-1 et suivants,

Vu le Schéma Directeur de la Région Ile de France de 2008 (SDRIF),

Vu la Charte du Parc Naturel Régional du Gâtinais français (2011- 2023),

Vu la délibération du Conseil Municipal de Soisy-sur-Ecole en date du 28 avril 2011, prescrivant la révision du Plan d'Occupation des Sols de la commune et sa transformation en Plan Local d'Urbanisme,

Vu le Projet d'Aménagement et de Développement Durables de la commune (PADD),

Considérant qu'une réunion de concertation publique s'est tenue le 20 février 2013 et au cours de laquelle le PADD a été présenté à la population,

Considérant que les articles L 123-9 et L 123-18 du Code de l'Urbanisme prévoient qu'un débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables doit avoir lieu au sein du Conseil Municipal de la commune, et que ce débat doit avoir lieu au plus tard 2 mois avant l'examen du Projet,

**Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, prend acte qu'un débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables a eu lieu le 26 mars 2013.**

#### • DÉBAT

Monsieur le Maire introduit :

« De nombreuses réunions de travail ont eu lieu avant d'aboutir à ce Projet d'Aménagement et de Développement Durables qui représente environ 15 mois de travail. Ce projet a été bâti tout d'abord par le bureau d'études et le comité de pilotage à partir d'une concertation de tout le Conseil Municipal. Tout le monde s'était accordé à dire que nous souhaitons un développement modéré du village de façon à lui conserver son caractère rural et authentique mais qu'il fallait cependant maintenir, voire développer un niveau de population suffisant à assurer la vie du village (écoles, commerces, entreprises...)

Ce projet a été soumis en parallèle, tout au long de son élaboration, à tous nos partenaires, de façon à introduire d'ores et déjà leurs remarques et propositions, gagnant ainsi du temps et évitant de dévier par rapport au cadre législatif.

Cette transformation de POS en PLU est l'occasion d'élaborer un projet partagé avec les habitants. A ce propos, il a fait l'objet d'une 1<sup>ère</sup> réunion publique le 20 février dernier et de ce fait, tous les citoyens sont au même niveau d'information que le Conseil Municipal. Des panneaux concernant le Diagnostic prospectif, puis le PADD, ont servi de support d'information à ce projet. Des articles, dont un numéro spécial PLU, ont été distribués. La commune a donc fait sur ce projet un réel travail de communication. »

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Chappot pour présenter ce projet. Elle explique :

« Le PADD est l'élément nouveau dans les documents d'urbanisme : on ne parle plus seulement de règlement mais aussi de projet.

Le PADD, colonne vertébrale du PLU, donne les grandes orientations sur les choix et les obligations de la commune. C'est la pièce maîtresse.

Ce n'est pas un document opposable, par contre, le règlement ainsi que les documents graphiques l'accompagnant, le seront. Le règlement doit être cohérent avec le Projet.

Le PADD établit donc une stratégie, fixe des objectifs, doit donner des réponses aux questions que posait le diagnostic, doit exprimer la volonté des élus et doit se décliner sous le prisme du Développement Durable : protection et valorisation de tout le patrimoine du village (bâti, paysager, humain...), tout en favorisant le développement économique et social, et tout cela dans le respect des règles environnementales.

Le PADD de Soisy se déroule selon 5 principes :

- **1** : Préserver les qualités paysagères, avec l'introduction des notions de trames vertes et bleues.
- **2** : Accueillir de nouveaux habitants et développer le réel potentiel économique de la commune
- **3** : Valoriser les paysages et par là même, affirmer le potentiel touristique de la commune.
- **4** : Améliorer les mobilités douces et requalifier les espaces publics.
- **5** : Prendre en compte les risques et favoriser un environnement plus sain par le développement des énergies renouvelables, les communications électroniques...etc.

Ce projet vous a été remis le 30 janvier 2013, et par rapport au document précédent, nous avons principalement modifié les points 2-2 et 2-3 pour mieux mettre en valeur les potentiels économiques et touristiques de la commune.. »

Monsieur le Maire suggère donc que chacun s'exprime sur ce projet et que s'engage ainsi le débat.

Les différents sujets évoqués ont été les suivants :

#### • Accueil de nouveaux arrivants sur la commune :

L'échange a commencé par des questions d'ordre technique, où il a été rappelé les différences entre les scénarii de renou-



vement, densification et extension, que la commune a choisi de mixer, pour se trouver dans une hypothèse favorable au maintien d'un nombre d'habitants suffisant pour faire vivre le village.

La définition de la dent creuse a été rappelée : unité foncière non bâtie encadrée par des unités foncières bâties.

#### • Le Logement :

Soisy-sur-Ecole manque d'une offre de logement variée pour répondre aux besoins de la population (jeunes, personnes seules, personnes âgées). En réponse aux questions exprimées sur la satisfaction de ces besoins, il est expliqué que le cumul des possibilités offert par le mixage de ces trois scénarios devrait permettre d'atteindre le but recherché.

#### • Extension sur les terres agricoles :

Quelques remarques également sur le fait que la commune ne puisse s'étendre que de 2,2 hectares, alors que 22 hectares étaient restés en attente d'urbanisation. Il a été expliqué à nouveau que l'étalement sur les terres agricoles demeurerait un sujet préoccupant, particulièrement en Ile de France ; aussi chaque commune a une surface d'extension possible qui lui est propre selon un calcul bien précis.

#### • Les bois :

Le nouveau projet va-t-il résoudre le problème du mitage des forêts ? Le PLU va clarifier ces zones, puisque les zones NB n'existent plus depuis la loi SRU, ce qui rend notre ancien règlement non conforme à la loi. La difficulté résidera à examiner au cas par cas pour le zonage, les constructions existantes ayant eu une autorisation par le passé. En tous les cas, même si certaines constructions sont reconnues dans les bois, il ne sera plus possible d'effectuer de nouvelles constructions.

#### • Développement des activités dans le tissu urbain existant :

Il a été évoqué la viabilité des entreprises et des activités dans le tissu urbain existant : elle est conditionnée à l'arrivée de nouveaux habitants pour le maintien des commerces et entreprises existantes et a fortiori, pour la création de nouvelles activités.

#### • Les transports :

Le problème du manque de transport a été soulevé : les habitants ont besoin

d'une voiture pour se rendre à la gare la plus proche. Il a été évoqué le développement de pôles de co-voiturage pour résoudre en partie ce problème et pour aller dans le sens de la réduction des gaz à effet de serre.

#### • Le PLU et nos voisins :

Nos voisins sont-ils au courant de nos projets ?

Nous sommes en contact avec les autres communes, en tant que voisins et aussi en tant que communes appartenant au PNR pour beaucoup d'entre-elles. Nous allons informer de ce projet, en premier lieu, nos voisins directs, puis les communes de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ecole, celles du Parc Naturel Régional...etc. Certaines communes nous ont déjà également communiqué leurs projets.

Saint Germain-sur-Ecole (notre voisin Seine et Marais direct) sera -t-il un jour relié à Soisy-sur-Ecole ?

C'est un sujet qui n'est pas à l'ordre du jour puisque la Charte du PNR préconise de conserver les ruptures d'urbanisation entre les villages. Par contre du point de vue de la valorisation des trames vertes et bleues par exemple, de l'appartenance à un même territoire, des développements sociaux-économiques et touristiques, il est évident que nous avons des intérêts communs, comme avec tous nos voisins.

Monsieur le Maire clôt le débat, rappelant que ce projet est le fruit de toute l'équipe municipale, que le but est d'envisager et de préserver l'avenir du village à une échelle de 10-15ans, et que tout ceci s'opère dans un cadre très contraint.

#### ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET GESTION 2012 DU BUDGET COMMUNAL ET ASSAINISSEMENT COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET COMMUNAL

Pour l'exercice 2012 la Balance Générale de clôture s'établit comme suit :

SECTIONS	RECETTES		DEPENSES	
	2011	2012	2011	2012
1) INVESTISSEMENT	406 605.36	347 622.18	90 247.18	310 689.29
2) FONCTIONNEMENT	1 388 150.44	1 313 316.77	1 059 877.05	876 703.62
3) TOTAUX	1 794 755.80	1 660 938.95	1 150 124.23	1 187 392.91

Soit un excédent comptable fin 2012 de 473 546.04 €.

- 1) L'excédent de clôture de la section d'investissement 2012 est d'un montant de : 36 932.89 €.
- 2) L'excédent de clôture de la section de fonctionnement 2012 : 436 613.15 €

#### COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET « ASSAINISSEMENT »

La balance de clôture des comptes s'établit comme suit à la fin de l'exercice 2012 :

SECTIONS	Dépenses	Recettes
INVESTISSEMENT	72 612.31	168 195.59
FONCTIONNEMENT	48 433.01	246 407.95
TOTAUX	121 045.32	414 603.54

Soit un excédent comptable fin 2012 de 293 558.22 euros.

#### Adoption des COMPTES ADMINISTRATIFS 2012

Le Conseil Municipal, adopte les comptes administratifs 2012, à l'unanimité (le maire n'ayant pas pris part aux votes).

#### Adoption des COMPTES DE GESTION 2012

Le Conseil Municipal, déclare à l'unanimité que les comptes de gestion du budget principal et du budget assainissement dressés pour l'exercice 2012 par Madame le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

#### AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET COMMUNAL

Affectation des excédents de la façon suivante :

- 1) **au compte 002** : excédent antérieur reporté de la section de fonctionnement pour 436 613.15 €
- 2) **au compte 001** : excédent antérieur reporté de la section d'investissement pour 36 932.89 €

**AFFECTATION DU RÉSULTAT DU BUDGET ASSAINISSEMENT**

Affectation des excédents de la façon suivante :

- 1) **au compte 001** : excédent antérieur reporté de la section d'investissement pour 95 583.28 €
- 2) **au compte 002** : excédent antérieur reporté de la section d'exploitation pour 197 974.94 €

**QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la démission de Monsieur LUBCZANSKI à compter du 30 avril prochain car Maurice a décidé de se rapprocher de ses enfants. Monsieur le Maire remercie Monsieur LUBCZANSKI pour son implication au sein du Conseil Municipal et pour son investissement dans la création et l'animation de la section « tennis ». Sa sagesse et son expérience ont été très appréciées des soisiens. Monsieur LUBCZANSKI, très touché, remercie le Conseil Municipal.

**Séance du 15 avril 2013****VOTE DES TAUX D'IMPOSITIONS A COMPRENDRE DANS LES ROLES GENERAUX DE 2013**

Aucune augmentation cette année

- La taxe d'habitation reste à : 13.46%
- Le foncier Bâti à : 7.40%
- Le foncier non bâti à : 42.89%
- Le taux de la cotisation foncière des entreprises à : 18.04%

**BUDGET PRIMITIF 2013 - COMMUNE**

Pour l'exercice 2013 la Balance Générale s'établit comme suit :

SECTIONS	Dépenses	Recettes
INVESTISSEMENT	956 429.63	956 429.63
FONCTIONNEMENT	1 424 363.87	1 424 363.87
TOTAUX	2 380 793.50	2 380 793.50

**BUDGET PRIMITIF 2013 - ASSAINISSEMENT**

Pour l'exercice 2013 la Balance Générale s'établit comme suit :

SECTIONS	Dépenses	Recettes
INVESTISSEMENT	327 036.32	327 036.32
EXPLOITATION	223 655.73	223 655.73

Les détails de ces 2 budgets primitifs sont à disposition dans le Compte-Rendu intégral.

**Séance du 25 avril 2013****CONTRAT DE TERRITOIRE**

Contrat de partenariat avec les territoires essonniers, mis en place par le Conseil général de l'Essonne le 2 juillet 2012, pour la réalisation d'opérations d'investissements concourant à l'aménagement et à l'équipement du territoire sur une durée de cinq ans : les quatre axes prioritaires d'intervention qui encadrent cette politique départementale sont les suivants :

- la cohésion sociale et urbaine,
- le renforcement du service public,
- l'aménagement durable des territoires,
- la prise en compte des spécificités des petites communes.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, affirme sa volonté d'engager une démarche de contractualisation avec le Département et approuve le diagnostic territorial partagé

La Communauté de Communes de la Vallée de l'Ecole a aussi adopté ce contrat de territoire.

**FIXATION TARIF DE LA LOCATION DU FOYER COMMUNAL**

De nombreux soisiens sollicitent le prêt de la salle du foyer communal, sise rue de Bois Net, afin d'organiser des réceptions (30 personnes maximums) ou des réunions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité fixe le tarif de location du foyer communal comme suit :

Location week-end (samedi ou dimanche) : 100 €

**RECRUTEMENT D'UN VACATAIRE**

Madame DASSY Claire, du cabinet Extra Muros, a animé la réunion publique du 20 février 2013 et a finalisé le projet d'aménagement et de développement durable. Il rappelle que Madame DASSY Claire n'a pas été rémunérée pour ce travail spécifique et ponctuel. Il lui sera attribué une indemnité de 600 € brut pour cette vacance.

**QUESTIONS DIVERSES**

Obligation depuis le 1<sup>er</sup> février 2013 pour les communes situées à côté d'un site Natura 2000 : la commune doit se soumettre à un examen au cas par cas auprès de la DRIEE pour savoir si elle se trouve

dans l'obligation de faire une Evaluation Environnementale dans le cadre de ses documents d'urbanisme (La commune de Soisy sur Ecole est située à côté du site Natura 2000 de Champcueil, où la protection des espèces animales et végétales, est particulièrement renforcée).

**Séance du 2 juillet 2013****ACQUISITION D'UN TERRAIN DESTINE A L'AGRANDISSEMENT DU PERIMETRE SCOLAIRE**

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement et l'acte d'acquisition d'une parcelle de terrain pour l'extension de l'école, pour un montant fixé à 130 000 €.

**CONTRAT DE TERRITOIRE : NOMINATION DES REFERENTS**

Suite à la délibération prise pour le contrat de territoire le 25 avril 2013, 2 référents doivent être nommés :

- Mme CHAPPOT Sylvie, référent « Développement durable » (qui consiste à diffuser et à recueillir l'information relative aux questions de développement durable au sein de la collectivité)
- Mme CAILLETTE Danièle, référent « Appel des 100 » (participation au comité des partenaires de l'égalité femmes/hommes mis en place par le Conseil général).

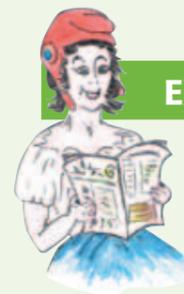
**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT 2012**

Le prix global de l'eau potable et de l'assainissement collectif (pour un abonné consommant 120m<sup>3</sup> connaît une diminution de 5.70% (entre le 1<sup>er</sup> janvier 2012 et le 1<sup>er</sup> janvier 2013), ce qui s'explique par une baisse de la TVA sur certaines taxes.

**FIXATION DES FRAIS D'ECOLOGIE 2013/2014**

Augmentation des frais d'écologie, relatifs aux enfants des communes voisines scolarisés à l'école maternelle et à l'école élémentaire de Soisy sur Ecole, de 2% :

- 633 € par année scolaire et par enfant, en maternelle,
- 503 € pour un 2<sup>e</sup> enfant (frère - sœur), en maternelle,
- 408 € par année scolaire et par enfant, en élémentaire.



Pas de taxe d'écologie :

- pour les enfants gardés par des grands-parents habitant Soisy-sur-Ecole.
  - pour les enfants du personnel enseignant habitant des communes extérieures.
- Priorité aux enfants de la Commune dont les parents (père et mère) sont inscrits sur les rôles des impôts de la Commune.

**HYGIENE ET SECURITE - RAPPORT SUR L'EVOLUTION DES RISQUES PROFESSIONNELS 2012**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, adopte le rapport sur l'évolution des risques professionnels en 2012

**UTILISATION DE LA PISCINE MUNICIPALE DE SAINT FARGEAU PONTIERRY**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de renouveler la convention avec la Mairie de Saint Fargeau Pontierry pour l'utilisation de leur piscine municipale, par les élèves de l'école élémentaire pour l'année scolaire 2013/2014, le prix forfaitaire s'élève à 97.00 euros la séance jusqu'au 31 décembre 2013. Le prix forfaitaire à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014 nous sera communiqué courant décembre 2013.

**TRANSFERT DE COMPETENCE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF AU PARC NATUREL REGIONAL DU GATINAIS FRANÇAIS**

La compétence pour l'assainissement non collectif a été rajoutée aux statuts du Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel Régional du Gâtinais français en 2006.

Le conseil Municipal, décide de transférer la compétence « Assainissement non collectif » au Syndicat Mixte d'Aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional du Gâtinais français.

Les éco-conditions :

- L'engagement de la collectivité dans une démarche d'arrêt de l'usage des produits phytosanitaires sur les espaces communaux (espaces verts, voiries, etc...)
- La mise en conformité des raccordements à l'assainissement du patrimoine privé et public de la collectivité
- La signature de la charte régionale de la biodiversité

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise le Maire à engager les démarches nécessaires pour pouvoir bénéficier des subventions du Conseil Régional d'Ile de France dans le domaine de l'assainissement.

**QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que 83mm d'eau sont tombés lors de l'orage dans la nuit du 8 au 9 juin 2013, ce qui a provoqué des inondations chez plusieurs riverains. De plus, une partie de la digue de la rivière a cédé et le Moulin des Noues a été inondé (terrain et habitation).

Monsieur BOULAT remercie la société TPS qui est intervenue en urgence pour faire face aux dégâts, et Mme NIVELET Monique qui prend en charge la totalité des réparations des digues.

**Séance du 24 septembre 2013****DELIBERATION POUR LA SIGNATURE DU MARCHE DE VOIRIE**

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le marché avec la société TPS, sise 35 rue de la Ferté Alais, 91840 SOISY SUR ECOLE.

Le marché commence à courir à compter de la date de notification pour une durée d'un an. Il peut être reconduit expressément pour des périodes d'un an sans que sa durée totale ne puisse excéder 4 ans.

**DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET COMMUNAL (suite)**

FONCTIONNEMENT			
Dépenses			Recettes
73925 Impôts et taxes – Prélèvements pour reversements de fiscalité	3 393.00	7718 Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	3 393.00
6811 Amortissement frais d'étude	1 495.00	6419 Remboursement sur rémunération du personnel	2 990.00
023 Virement à la section d'investissement	1 495.00		-9779,47
<b>Total</b>	<b>6 383.00</b>	<b>Total</b>	<b>6 383.00</b>

INVESTISSEMENT			
Dépenses			Recettes
2031 Frais d'études	2 990.00	28031 Amortissement – Opérations d'ordre pour les frais d'études	1 495.00
		021 Transfert de la section d'investissement	1 495.00
<b>Total</b>	<b>2 990.00</b>	<b>Total</b>	<b>2 290.00</b>

**DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET COMMUNAL**

La circulaire du 13 mai 2013, relative à la répartition du Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) pour l'exercice 2013 a modifié le montant initialement budgété et notre trésorière principale nous demande d'amortir l'étude de faisabilité de l'accessibilité de la Mairie aux personnes à mobilité réduite réalisée en 2010.

Ajustements au niveau du budget communal (voir tableau en bas de page).

**DELIBERATION POUR LA SUBVENTION DEPARTEMENTALE EXCEPTIONNELLE SUITE AUX INTEMPERIES DU 8 JUIN 2013**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de solliciter une subvention exceptionnelle au Département pour tous les frais inhérents à la remise en état des surpresseurs situées à la station d'épuration qui se sont retrouvés inondés, suite aux fortes pluies survenues dans la nuit du 8 au 9 juin 2013.

**DELIBERATION POUR LE PROJET DE FUSION DES 2 SYNDICATS : SIEVE ET SIADACOMOVI**

Le SIEVE (Syndicat Intercommunal des Eaux de la Vallée de l'Ecole) et le SIADACOMOVI (Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Dannemois, Courances, Moigny-sur-Ecole et Videlles) se regroupent en un seul syndicat, le SAEVE.

La commune gardera la compétence sur le plan Assainissement.

## EXTRAITS DES COMPTES-RENDUS DE SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

### DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET ASSAINISSEMENT

Ajustements au niveau du budget assainissement pour les travaux à la station d'épuration qui n'étaient pas budgétés dans leur globalité.

FONCTIONNEMENT			
Dépenses			Recettes
022 Dépenses imprévues	-1000.00	70611 Redevance d'assainissement collectif	11 378.94
618 Travaux divers	12 378.94		
<b>Total</b>	<b>11 378.94</b>	<b>Total</b>	<b>11 378.94</b>

32



# ENTREPRISE REYNARD

Traitement de charpentes  
Démoussage des tuiles

☎ **01 64 98 40 18**  
**06 11 57 03 87**

RAVALEMENT • PEINTURE  
NETTOYAGE TOITURE • NETTOYAGE DE GOUTIÈRES  
COUVERTURE • POSE GOUTIÈRES

Chemin de Mennecy  
91840 SOISY-SUR-ÉCOLE

DEVIS & DÉPLACEMENTS  
TOUTES DISTANCES  
**GRATUITS**  
TRAVAIL SOIGNÉ

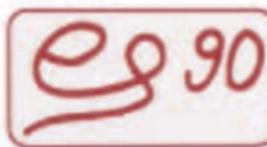


**CHAUFFAGE DISTRIBUTION  
SANITAIRE  
BRICOLAGE**

Dépositaire :  
A.C.V.  
AIR-LIQUIDE  
DEVILLE  
INVICTA  
MCZ  
WAGNER  
ELM LEBLANC  
ARISTON  
ZAEGEL-HELD

mail : csbtom@club-internet.fr site : www.chauffage-sanitaire-bricolage.com

Tél. : 01 64 98 98 88 - Fax : 01 64 98 78 18  
Z. I. Le Chenêt - 91490 MILLY-LA-FORÊT



74, Grande Rue  
91490 ONCY-SUR-ÉCOLE  
Z.I. Le Chenêt  
91490 MILLY-LA-FORÊT

## Essonne Service 90

CHAUFFAGE  
PLOMBERIE  
DÉPANNAGE GAZ-MAZOUT  
ÉLECTRICITÉ  
S.A.V. - ELM L-ACV-ZH

Tél. 01 64 98 82 05  
Tél. 01 64 98 98 88  
Fax 01 64 98 78 18  
E-mail : csbtom@club-internet.fr

## Les Trois Petits Cochons

Artisan Boucher Charcutier Traiteur

Tél. 09 82 45 30 89  
www.boucherieles3petitscochons.fr

PENSEZ À PASSER VOS COMMANDES  
POUR LES FÊTES DE FIN D'ANNÉE

**MENUS SPÉCIAUX  
PRÉPARATION TRAITEUR  
VOLAILLES  
DINDE FERMIERE, CHAPON FERMIER.**

**Livraison à domicile**

34, Rue du Général de Gaulle - 91610 BALLANCOURT

Directeur de publication : Henri Boulat  
Comité de rédaction : C. Alard, P. Berthon,  
H. Boulat, D. Caillette, S. Chappot, R. Grigis,  
B. Marmier, K. Laurent et C. Painçon  
Crédit Photo : P. Berthon, D. Bombaud,  
D. Caillette, S. Chappot, J. Gazzola, B. Marmier,  
P. Savatier et K. Wriggelsworth.  
Impression Planète Impression  
Tirage : 1000 exemplaires  
© Reproduction interdite sauf autorisation



### Le Verger des Challos



Jacqueline LEGRAND  
Producteur

Chemin pavé de Milly-la-Forêt  
BEAUVAIS - RD 948  
91750 - CHAMPCUEIL

Tél. : 01 64 98 01 96  
Fax : 01 64 98 50 82

*Le Verger à votre service*

Sur le marché de Corbeil-Essonnes le mardi, vendredi et dimanche

Sur le marché de Milly la Forêt le jeudi après midi

Au verger  
Tous les jours sauf mardi

L'hiver de 10 h à 12h et de 15h à 18h30  
l'été de 10h à 12h00 et de 16h à 19h

### Cueillette en libre-service

de pommes de fin août à fin octobre

Renseignez-vous au magasin

Nous produisons au Verger des Fruits et Légumes issus de la culture raisonnée.

Pour faire paraître  
votre publicité  
dans ce bulletin  
prendre contact avec  
la Mairie  
de Soisy-sur-Ecole  
01 64 98 00 01

33



## TAXI de Soisy-sur-École

Bruno RAVAUD

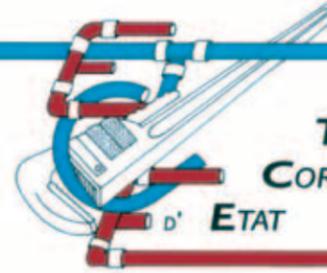
# 06 81 26 60 26

Pour un meilleur service  
pensez à réserver

**Tous transports - Toutes destinations - Transports de malades assis**

482 611 183 RM 910 / Agrt SS : 91 2 55525 7

**RAVAUDBRN@wanadoo.fr**



## ENTREPRISE TOUS CORPS D'ETAT

### MM. COLAVOLPE

18 bis, rue des Fourneaux 91840 SOISY-SUR-ÉCOLE

SARL AU CAPITAL DE 50 000 € - SIRET 380 870 999 00015 - RM 91 - APE 4544

## ALPHABALE MIROITERIE

VERANDA MENUISERIE ALUMINIUM ET PVC  
MIROITERIE VITRERIE REMPLACEMENT DE CASSE  
AGENCEMENT DE MAGASINS VOILETS ROLLANTS  
RESEAUX MÉTALLIQUES STORES DÉCORATIF

### JEAN-PIERRE CHEVIN

ALPHABALE chemin de la Garibou 91840 Soisy sur Ecole. Tél: 01 64 98 41 51 Fax: 01 64 98 09 61 alphabale@wanadoo.fr  
EUR. au capital de 7025 € APE 4544 Siret 442 999 000 0016

Découvrez votre **nouveau**  
Coiffeur & Visagiste  
à Soisy sur Ecole!



Artisan créateur

Horaires:

du mardi au jeudi  
9h-12h / 13h30-18h  
vendredi  
9h-12h / 14h-20h  
samedi  
9h-17h  
avec et sans rendez-vous

46, Grande Rue,  
91840 Soisy sur Ecole

06 35 98 19 55  
jean@www.juliar.com

Ouvert depuis le 28 août 2013  
Changement de Propriétaire

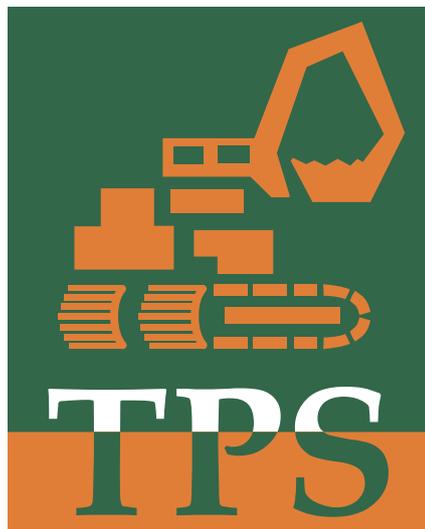


## BARTHEL

ETUDE - CONSEIL  
RÉALISATION - ENTRETIEN

### Entreprise TOUT VOTRE JARDIN

37, Grande Rue - 91840 Soisy-sur-Ecole  
Tél. 01 64 98 40 82  
Portable : 06 60 27 84 54



# Travaux Publics de Soisy

Pour vos travaux de collectivités et particuliers de :

Terrassements, Voiries, Assainissement.

Location de matériel

35, rue de La Ferté Alais - 91840 Soisy-sur-Ecole

Tél. 01 64 98 03 83

e-mail : [tpsoisy@wanadoo.fr](mailto:tpsoisy@wanadoo.fr)

## Verrerie d'Art de Soisy-sur-Ecole



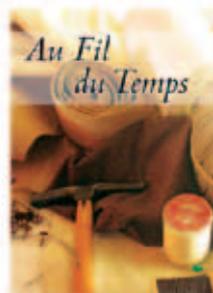
Boules  
d'escalier  
Mangeoires  
pour les  
oiseaux  
Bijoux irisés  
chaînes argent  
Et nombreuses  
créations dans  
nos collections

Visite libre

Le Moulin des Noues - BP2  
91840 Soisy-sur-Ecole  
Tél. 01 64 98 00 03

Nouveau site  
internet :

[www.verrerie-soisy.fr](http://www.verrerie-soisy.fr)



**Delphine Vaillant**  
Artisan d'Art - Tapissier

Sièges, rideaux, coussins,  
abat-jour, décoration

12, rue de la Ferté Alais  
91840 Soisy sur Ecole  
Tél: 09 63 00 15 36

[d.vaillant@fildutemps.eu](mailto:d.vaillant@fildutemps.eu)  
[www.fildutemps.eu](http://www.fildutemps.eu)



# INTERMARCHÉ

Les Mousquetaires

Lundi

14 h 30 - 19 h 30

**OUVERTURE  
SANS INTERRUPTION**

Mardi au samedi  
8 h 30 - 19 h 30

Dimanche

9 h - 12 h 30

**ONCY-SUR-ÉCOLE  
MILLY-LA-FORÊT**

**TOUS UNIS CONTRE  
LA VIE CHÈRE**

## NOUVEAUX SERVICES

VIDÉO  
CLUB



DISTRI-  
BUTEUR  
DE  
BILLETS

LIVRAISONS\*  
LOCATIONS\*



**Grande Rue - Direction Malesherbes**

Tél. 01 64 98 73 32  
ouvert le dimanche matin

